

DOURDAIN



DOURDAIN INFORMATIONS

BULLETIN COMMUNAL N° 109 – JUILLET 2024



Directeur de la publication : Michel MAILLARD

Rédaction : L'équipe municipale

Mise en page : Secrétariat de Mairie

Distribution : La Commune

Impression : Artek Dynadoc

La Commission Communication

- ✓ M. BLOT Daniel, Vice-président
- ✓ Mr Pierre-Arnaud ANDRIEU, Mme Annick FOURCINAIS
Mme Laëtitia MONNERIE, Mr Yann POSTIC,
Mr Jean-Luc VALLEE, conseillers municipaux

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE	
Mot de Mr Le Maire	P.3
Comptes rendus des délibérations	p.4 à 36
Présentation du Compte Administratif	p.37
Résultats Étude ALEC	P. 38–39
Urbanisme	p.40
VIE COMMUNALE	
Restauration cantine	p.41
Activités	P.42 à 44
État civil	p.45 à 46
Enfance Jeunesse	p.47 à 48
Médiathèque	p.49 à 53
VIE ASSOCIATIVE	
Liste des associations	p.54
Mot des associations	p.55 à 60
Sport	p.61 à 62
Transport	P.65
RENSEIGNEMENTS UTILES	p.65 à 68
INFOS	P.69 - 70

VIE ASSOCIATIVE — ÉVÈNEMENTS A VENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS	6/09/2024
CINÉMA PLEIN AIR	6/09/2024
IGNAUGURATION RÉNOVATION COMMERCES CENTRE BOURG	7/09/2024
CLASSES 4	14/09/2024
AMICALE LAÏQUE Fête de la rentrée	28/09/2024
ARMISTICE 14/18	11/11/2024
DOURD'ANIM Concours de belote	18/11/2024
TEMPS FORT MÉDIATHEQUE Agnès ERNOULT Illustratrice jeunesse	20/11/2024
AMICALE LAÏQUE LOTO	14/01/2025

MOT DU MAIRE



Chères Dourdanaises, chers Dourdanais,

C'est avec joie et plaisir que je vous adresse ces quelques mots pour ce nouveau bulletin municipal.

Faisons le point sur le **projet de revitalisation du centre bourg** dont l'inauguration aura lieu le samedi 07 septembre à 11 heures.

Mr Vantieghem et Mme Favriou ont ouvert leur boulangerie le 27 juin. Nous leurs souhaitons une grande réussite.

Mme Vallée aménage l'épicerie cet été. Elle nous a annoncé l'ouverture du magasin entre fin août et début septembre.

Deux appartements T2 situés au-dessus des commerces sont encore en travaux et ils seront bientôt disponibles à la location.

Des nouveautés du côté du **service périscolaire** sont à noter. D'une part, le conseil municipal a choisi la commune de Livré sur Changeon en remplacement de la société Convivio pour la fourniture des repas à la cantine municipale de l'école. D'autre part, nous mettons en place, dès septembre, la tarification des repas à 1 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 euros.

Concernant l'**étude de faisabilité de futurs projets**, deux types de résultats d'analyses nous ont été remis fin juin :

L'Agence locale d'énergie climat (ALEC) nous a présenté un diagnostic concernant le bilan énergétique global des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des équipements thermiques.

Un plan pluriannuel d'investissement a été présenté au bureau afin d'avoir une lisibilité budgétaire et de permettre aux élus du conseil municipal de visualiser la possibilité d'arbitrer et de concrétiser des projets communaux pour les cinq prochaines années.

Enfin, les membres du conseil municipal désirent aménager **un maillage de chemins pédestres** sur le territoire dourdanais. Une commission municipale va entamer cette démarche en commençant par le recensement des chemins publics et l'élaboration d'un tracé. La municipalité aura un travail de concertation avec les propriétaires et locataires des terres concernées.

De **nombreuses animations** ont eu lieu au premier semestre : « Vide grenier », « Loto », « Concours de palets intergénérationnels », « Week-end du tournoi de billard », « Olympiades », « Vétathlon », « Fête des écoles », « Semaine sans écran ». Toutes ces activités de loisirs et de détente ont été possibles grâce aux bénévoles des associations dourdanaises. Nous les remercions pour leur dévouement.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes vacances et un très bel été !

Michel Maillard

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Date de convocation : 02/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, Mme FOURCINAIS Annick, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, M. COLLIN Jean-Yves, M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs

Procurations pour absents :

M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à Mme MARDELÉ Yvonne

Étaient absents excusés :

M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, M. VALLEE Jean-Luc

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARDELÉ Yvonne

APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2024

2024-001 ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE POUR LE PRÉAU DE L'ÉCOLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour les différents lots relatifs au marché du préau.

Les candidatures ont toutes été reçues avant le 26 janvier 2024 à 12h.

Une commission finance s'est réunie le 1^{er} février 2024 pour procéder à l'analyse des offres.

Vu le tableau d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission finance,

Il est demandé au conseil municipal de valider les devis suivants :

	MONTANT TTC DEVIS	MONTANT TTC DEFINITIF	
GROS ŒUVRE			
CMA	6057,60	6057,60	
SIROUET	9304,12	9304,12	
CHARPENTE			
PERRIN-BAUDY	23380,97	20912,00	prix des gouttières modifié
BUSSON-CRON	29683,93	29683,93	
ENROBE			
TP FRITEAU	4963,20	4963,20	
POTIN TP	4062,00	4062,00	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide les lots suivants :

Lot 1 : Gros œuvre : CMA pour : 6 057.60€ TTC

Lot 2 : Charpente : Perrin-Baudy pour 20 912.00€ TTC

Lot 3 : Enrobé : Potin TP pour 4 062.00€ TTC

Et d'autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-002 ZAENR (INFORMATION)

Monsieur le Maire porte l'information au conseil municipal sur les ZAENR (dont les documents sont joints en annexe).

Précise qu'une réunion publique se tiendra le 22 février 2024 à la salle intercommunale.

Le conseil municipal prend acte

2024-003 VALIDATION DES CRITERES DE LA LOI LEGALIM (LCC)

Mme COLLAS expose au conseil municipal que dans la continuité de la convention de partenariat - dispositif de soutien aux communes pour les services de restauration scolaire, délibération 2023-005 du 12/01/2023, afin d'améliorer ses pratiques de restauration scolaire, la commune s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions pendant l'année scolaire en cours (en 2024 année scolaire 2023-2024), permettant d'atteindre un nombre de points. La commune communique la liste de ces actions à Liffré-Cormier Communauté, grâce à l'annexe actualisée.

, Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Valide le critère :

Participation aux groupes de travail intercommunaux organisés dans le cadre du PAT

Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2024-004 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES VALIDATION DES TAUX

A la suite du renouvellement du contrat délibération 2023-95 du 19/10/2023

Il est demandé de valider les taux

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Monsieur le maire expose :

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le centre de gestion de la Fonction Publique territoriale d'Ille et Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1er :

d'accepter la proposition suivante :

Durée des contrats : 4 ans (date d'effet au 1er janvier 2024)

Contrat CNRACL : Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Nombre d'agents : 6

Contrat IRCANTEC : Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires

Nombre d'agents : 6

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide les taux et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-005 RENDRE COMPTE

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSE	MONTANT TTC
Ideographik Lecture contée médiathèque	380.00€
Juhel Florence signer avec Bébé médiathèque	60.00€
Berger Levrault Broyeur ANTS	1436.70€

DIA 0351012300009 parcelle B589 Pré du bas 22/12/2023

DIA 0351012300010 parcelle C390 14 rue Jean Joseph Chevrel 11/01/2024

DIA 0351012300011 parcelles C767 et C769 8 rue du Presbytère 11/01/2024

DIA 0351012300012 parcelles B869 et B871 Pré du bourg 11/01/2024

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE À 21H15

SIGNATURES :

Président de séance

Secrétaire de Séance

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024**

Date de convocation : 01/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 mars à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme FOURCINAIS Annick, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, M. COLLIN Jean-Yves, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs, M. VALLEE Jean-Luc

Procurations pour absents :

Mme COLLAS Céline pouvoir à M. MAILLARD Michel

M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laëtitia

M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme COLLAS Céline, M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle

A été nommé comme secrétaire de séance : M. TROUVE Frédéric

APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

2024-006 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE PATISSERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement du magasin de la boulangerie pâtisserie.

Dans le cadre du marché, 9 entreprises ont été destinataires de la lettre de commande 2024-01

Les candidatures ont toutes été reçues avant le 1^{er} mars 2024 à 12h.

Deux entreprises ont répondu, dont une partiellement.

L'entreprise FOURNIL35 pour un montant de 17 200€ HT répondant aux besoins identifiés dans la commande,

L'entreprise BPE services, pour 4 950€ HT, pour la trancheuse uniquement.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'offre répondant à la commande complète.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le devis de l'entreprise FOURNIL35 pour un montant de 17 200€ HT

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024 du budget commerces

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-007 PLAN DE FINANCEMENT DU PREAU DE L'ÉCOLE

Dans le cadre de la demande de subvention, pour la création du préau, il est demandé de présenter et de d'adopter :

L'avant-projet du préau de l'école

Le plan de financement du préau de l'école

De solliciter une subvention (en l'occurrence DSIL)

Plan de financement joint en annexe

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte l'avant-projet du préau de l'école

Adopte le plan de financement du préau de l'école

Autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-008 PLAN DE FINANCEMENT DU RACCORDEMENT AU PLATEAU RALENTISSEUR LOTISSEMENT LES ROCHELETS

Dans le cadre de la demande de subvention, pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET il est demandé de présenter et de d'adopter :

L'avant-projet pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
 Le plan de financement pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
 De solliciter une subvention (en l'occurrence DETR)
 Plan de financement joint en annexe

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte l'avant-projet pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
 Adopte le plan de financement pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
 Autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,
 Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-009 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LIEFRE CORMIER COMMUNAUTE POUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UNE BOULANGERIE ET LA CREATION D'UNE EPICERIE ET DE 3 LOGEMENTS

La commune de Dourdain demande l'attribution d'un fonds de concours s'inscrivant dans le cadre du règlement des fonds de concours pour 2020-2025, annexé au Pacte Fiscal et Financier. A titre de rappel, ce dispositif a vocation à financer exclusivement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale ; ces opérations doivent en outre s'inscrire dans les objectifs fixés par le projet de territoire.

Le fonds de concours attribué ne peut excéder la part autofinancée par la commune, étant en outre précisé que cet autofinancement doit être au moins égal à 20% du montant HT de l'opération subventionnée.

La commune de Dourdain sollicite Liffre Cormier Communauté pour l'octroi d'un fonds de Concours pour les travaux de réhabilitation d'une boulangerie et la création d'une épicerie et de 3 logements .

DEPENSES TTC		RECETTES	
Acquisition maison	88 000.00€	Sub Département appel à projet /	75 000.00€
Frais notaire	6 600.00€	Sub EPF	2 985.00€
Etude de faisabilité	11 940.00€		
Maitrise d'œuvre + avenants	72 161.35€	Dsil (% sur montant €)	110 000.00 €
Etudes	4 800.00	Detr (% sur montant €)	110 000.00 €
Architecte	20 099.00€	Département appel a projet	50 000.00€
Travaux	902 016.00 €	Département logement social	15 001.00€
		BVPB	104 694.00 €
		Fonds de concours (sollicité)	63 035.00€
		Fonds propres DOURDAIN	574 901.35 €
	1 105 616.35€		1 105 616.35€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté

- Autorise M. le maire à solliciter le fonds de concours pour un montant de 63 035.00€ auprès de LCC,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-010 RENDRE COMPTE

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
Manufacture Bretonne d'Orgues – contrat de maintenance 2 visites/an	401.36€
Métallerie SEVERE – Rampe médiathèque	806.40€
Devis DAVENEL – Porte issue de secours mairie	2 581.20€
RECETTES	
Subvention Conseil Départemental – Logement social 2.1 en PLUS	15 001.00€
Subvention Livre et lecture en Bretagne (Médiathèque)	350.00€

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE À 21H15

SIGNATURES :

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

Date de convocation : 16/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, M. COLLIN Jean-Yves, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs, M. POSTIC Yann, M. VALLÉE Jean-Luc.

Procurations pour absents :

Étaient absents excusés :

Mme FOURCINAIS Annick, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme COLLAS Céline

APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

2024-011 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU MATÉRIEL DE PRODUCTION POUR LA BOULANGERIE PATISSERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'acquisition du matériel de production de la boulangerie pâtisserie.
 Dans le cadre du marché 3 entreprises ont déposé un dossier sur la plateforme des marchés Mégalis Bretagne.

Offre 1 : TECH Fournil

Offre 2 : Fournil 35

Offre 3 : BPE Service

Vu la commission finances du lundi 18 mars 2024 pour l'analyse des offres,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le devis de l'entreprise FOURNIL35 pour un montant de 78 778€ HT

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024 du budget commerces

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-012 VOTE DU CA 2023 BUDGET COMMERCES

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

COMMERCES PLACE DE L'EGLISE - COMMERCES PLACE DE L'EGLISE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	158 613,56	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)	= A + B + C + D	158 613,56	= G + H + I + J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	392 703,08	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	392 703,08	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	0,00	= G + I + K	0,00
	Section d'investissement	= B + D + F	551 316,63	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	551 316,63	= G + H + I + J + K + L	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Résultat de fonctionnement : $D 0 - R 0 = + 0$
 Résultat d'investissement : $D 158\ 613,55 + R 0 = -158\ 613,55$
 Résultat cumulé = $-158\ 613,55 + 0 = -158\ 613,55$

M. Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

N. Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Commerces ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2024-013 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMERCES

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : OGC POUHERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE
 STAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

22402 - DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	890 455,00	13 297,95	903 752,95
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	890 455,00	13 297,95	903 752,95
Mandats émis (f)	158 613,55		158 613,55
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	158 613,55		158 613,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	158 613,55		158 613,55

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22402 - DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE					
Investissement			-158 613,55		-158 613,55
Fonctionnement					
Sous-Total			-158 613,55		-158 613,55
TOTAL II			-158 613,55		-158 613,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-158 613,55		-158 613,55

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- ◇ **ARRETE** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2023 du budget annexe commerces place de l'église ;
- ◇ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2024-014 VOTE DU CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

COMMUNE DOURDAIN - Principal - CA - 2023

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	872 826,64	G
	Section d'investissement	B	393 761,18	H
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J
		(si déficit)		(si excédent)
		(si déficit)		(si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 266 587,82	= G + H + I + J
				2 075 390,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K
	Section d'investissement	F	0,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L
				0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	872 826,64	= G + I + K
	Section d'investissement	= B + D + F	393 761,18	= H + J + L
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 266 587,82	= G + H + I + J + K + L
				2 075 390,74

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Résultat de fonctionnement : $984\,516.37 - 872\,826.64 + 133\,913.36 = + 245\,603.09$

Résultat d'investissement : $798\,694.84 - 393\,761.18 + 158\,266.17 = + 563\,199.83$

Résultat cumulé = $245\,603.09 + 563\,199.83 = + 808\,802.92 \text{ €}$

Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le compte administratif 2023 de la Commune

DECLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

22400 - DOURDAIN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 136 522,18	970 117,82	2 106 640,00
Titres de recette émis (b)	798 694,84	1 173 029,92	1 971 724,76
Réductions de titres (c)		188 513,55	188 513,55
Recettes nettes (d = b - c)	798 694,84	984 516,37	1 783 211,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 136 522,18	970 117,82	2 106 640,00
Mandats émis (f)	398 259,48	874 674,00	1 272 933,48
Annulations de mandats (g)	4 498,30	1 847,36	6 345,66
Dépenses nettes (h = f - g)	393 761,18	872 826,64	1 266 587,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	404 933,66	111 689,73	516 623,39
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22400 - DOURDAIN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	158 266,17		404 933,66		563 199,83
Fonctionnement	240 891,10	106 977,74	111 689,73		245 603,09
TOTAL I	399 157,27	106 977,74	516 623,39		808 802,92
II - Budgets des services à caractère administratif 22402-DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE					
Investissement			-158 613,55		-158 613,55
Fonctionnement					
Sous-Total			-158 613,55		-158 613,55
TOTAL II			-158 613,55		-158 613,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	399 157,27	106 977,74	358 009,84		650 189,37

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

2024-016 RENDRE COMPTE

DEPENSES	MONTANT TTC
MASSE MOTOCULTURE – DEBROUSAILLEUSE	815.00€
SAUR – TRAVAUX REHABILITATION	3 618.50€
Virement de crédits	
Budget principal 2023 du chapitre 011	-3 265.75€
Budget principal 2023 du chapitre 66	+3 256.75€

Le conseil municipal prend acte
FIN DE SÉANCE À 21H15

SIGNATURES :

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2024**

Date de convocation : 16/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNERIE Laëtizia, Mme DELANOË Anaïs, M. POSTIC Yann, Mme FOURCINAIS Annick, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud,

Procurations pour absents :

M. TROUVE Frédéric pouvoir à M. BLOT Daniel
M. COLLIN Jean-Yves pouvoir à Mme DELANOË Anaïs
M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à M. GUY Fabrice
Mme MONNIER Delphine pouvoir Mme MONNERIE Laëtizia

Étaient absents excusés :

M. TROUVE Frédéric, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme MONNIER Delphine

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

2024-017 AVENANTS AU MARCHÉ DE REHABILITATION

LOT 3 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	20 324.65 €
▪ Avenant n°1 :	- 4147.60 €
Montant HT :	16 177.05 €
▪ TVA 10% :	1 500.71 €
▪ TVA 20% :	234.00 €
Montant TTC :	17 911.76 €

LOT 7 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	82 328.05 €
▪ Avenant n°1 :	12 938.40 € 15:1
Montant HT :	95 266.45 €
▪ TVA 20% :	19 053.29 €
Montant TTC :	114 319.74 €

LOT 8 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	31 319.48 €
▪ Avenant n°1 :	- 6 323.66 €
Montant HT :	24 995.82 €
▪ TVA 20% :	4 999.16 €
Montant TTC :	29 994.98 €

LOT 9 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	43 415.29 €
▪ Avenant n°1 :	- 3 042.30 €
Montant HT :	40 372.99 €
▪ TVA 5.5% :	- 93.74 €
▪ TVA 20% :	8 415.46 €
Montant TTC :	48 694.71 €

LOT 12 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	45 726.30 €
▪ Avenant n°1 :	887.35 €
Montant HT :	46 613.65 €
▪ TVA 20% :	9 322.73 €
Montant TTC :	55 936.38 €

LOT 13 :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Base marché :	49 148.59 €
▪ Avenant n°1 :	3 721.17 €
Montant HT :	52 869.76 €
▪ TVA 20% :	10 573.95 €
Montant TTC :	63 443.71 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité ,

Valide les avenants,

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe « commerces place de l'Eglise » primitif 2024 de la commune arrêtée comme suit :

DÉPENSES ET RECETTE FONCTIONNEMENT	8 936.00 €
DEPENSES ET RECETTE D'INVISTISSEMENT	678 402.63 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget proposé.

2024-019 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

RESULTATS DE L'EXERCICE	111 689.73 €
RESULTAT N-1 REPORTEES	133 913.36 €
RESULTAT A AFFECTER	245 603.09 €

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

RESULTATS DE L'EXERCICE	563 199.83 €
RESULTAT N-1 REPORTEES	0 €
RESULTAT A AFFECTER	563 199.83 €

Il est proposé au conseil de :

- **AFFECTER** le résultat d'investissement consolidé 2023 du budget de la commune en totalité, soit 563 199.83 €, au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif 2024.

- **DE REPARTIR** le résultat de fonctionnement consolidé 2023 au budget de la commune, soit 245 603.09 € ainsi : soit 112 603.09 € au compte 1068 en « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement et 133 000 € au compte 002 recette de fonctionnement au budget primitif 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

◇ **APPROUVE** l'affectation du résultat.

◇ **2024-020 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Pour rappel les taux de 2023 :

	Taux 2023
Taxe d'habitation (TH)	20.10
Foncier bâti (TFPB)	36.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29

Pour l'année 2024, Il est proposé **une hausse sur les TFPB**,
Ainsi, les taux proposés pour l'année 2024 sont les suivants :

	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	20.10
Foncier bâti (TFPB)	38.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide les taux pour 2024

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

DEPENSES ET RECETTE FONCTIONNEMENT	1 057 242.00 €
DEPENSES ET RECETTE D'INVESTISSEMENT	1 106 194.46 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2024 du budget principal

2024-022 REPARTITION DES CHARGES ET DES RECETTES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE COMMERCES

Vu l'exécution du budget annexe 2023,

Vu l'exécution du budget principal 2023,

Vu la ventilation des dépenses en fonction de la nature de celles-ci, à savoir les commerces ou les logements,

Vu les différentes subventions accordées par nature des biens,

Vu la répartition au prorata des surfaces des biens, à savoir les commerces représentent 59% des travaux et les 3 logements 41%,

Il convient de définir clairement la part des charges et des recettes qui incombent au budget principal et au budget annexe commerces.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la répartition des recettes et des charges entre le budget principal et le budget

Annexe commerces.

024-023 EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DS TERRITOIRES LOGEMENT SOCIAL 2.1 DE LA REHABILITATION

Vu la convention avec le département du logement 2.1 en PLUS,

Vu la réglementation en vigueur

Dans le cadre d'un logement social un prêt auprès de la banque des territoires doit couvrir au moins 50% du montant du projet,

Vu le plan de financement validé par l'état,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les deux prêts suivant pour le financement du logement social.

ECOPRET de 30 000 € sur 25 ans (taux 2,75%)

- Annuité de 1 675.20€

- PLUS de 48 000 € sur 25 ans (taux 3,60%).

Annuité de 2 944.05€

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide les deux propositions de prêt et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-024 VOIRIE PATA 2024

Le Conseil municipal est informé qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé pour le PATA (point à temps automatique) ;

Il a été réalisé un tableau d'analyse qui classe les entreprises ayant répondu à l'offre, toutes les entreprises ont respectées les critères qui avaient été déterminés, trois entreprises ont répondu.

Beaumont TP	11 600 € HT	
GALLES	9 000 € HT	
Potin TP	MAPA PATA	10 Tonnes

Considérant le tableau d'analyse des offres,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu le code de la commande publique, et notamment dont article R 2123-1 ,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Attribue le marché à l'entreprise : POTIN TP, soit pour une quantité de 10 Tonnes à 9 150 € HT

Dit que l'entreprise devra fournir les bons d'émulsion à la fin du marché, et que l'entreprise devra utiliser un cylindre mixte.

Dit que du rattrapage sur PATA 2023 reste à réaliser (à la suite des aléas climatiques) et que l'entreprise devra l'exécuter, en dehors du marché 2024.

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-025 BROYAGE 2024

Le Conseil municipal est informé qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé pour le broyage;

Il a été réalisé un tableau d'analyse qui classe les entreprises ayant répondu à l'offre, toutes les entreprises ont respectées les critères qui avaient été déterminés, trois entreprises ont répondu.

MAPA BROYAGE	44 km
Leroux	3 688.00 € HT
ETA Dufeu	3 410.00 € HT
Sarl Maretheu	3 418.80 € HT

Considérant le tableau d'analyse des offres,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu le code de la commande publique, et notamment dont article R 2123-1 ,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité,

9 voix pour la Sarl Maretheu

6 voix pour ETA Dufeu

Attribue le marché à l'entreprise : Sarl Maretheu, pour un montant ht de 3 418.80€

Dit que l'entreprise devra sécuriser le chantier en amont et en aval du chantier mobile,
Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-026 VERSEMENT ACOMPTE EPF 2024

Le 09 mars 2021, la commune de DOURDAIN et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières afin de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne, en vue d'acquérir et de porter les biens inclus dans le périmètre de 5 Place de l'église.

Suite à la réalisation en octobre 2021, à la demande de la Commune d'une étude de faisabilité, Etude pré-opérationnelle de réhabilitation pour une opération de boulangerie, épicerie et logements

L'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne (EPF Bretagne) a acquis, en effet, par acte de pré-emption en date du 25 février 2021, les parcelles cadastrées C 356, sises 5 Place de l'église au prix de 88 000 €

Considérant que la commune a versé à titre d'avance sur la future acquisition :

La somme de vingt mille euros (20.000 €) sur l'exercice 2022

La somme de vingt mille euros (20.000 €) sur l'exercice 2023

Considérant que le prix d'acquisition initial par l'EPF Bretagne des parcelles cadastrées section C 356 s'élève à la somme de quatre-vingt-huit mille € (88 000 €),

Considérant que ce prix d'acquisition sera augmenté des frais d'acquisition, de gestion, de déconstruction et de dépollution qu'aura à supporter l'EPF Bretagne d'ici la revente à la collectivité de ces fonciers, et qu'en conséquence la commune de Dourdain remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toutes autres charges, dépenses ou impôts, non prévus, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ces biens à l'occasion du portage, tels que prévus à l'article 18 de la convention opérationnelle, Considérant que la Commune de Dourdain s'engage à racheter directement à l'EPF Bretagne les parcelles actuellement portées par ce dernier à savoir les parcelles cadastrées C 356, sises 5 Place de l'église

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total,

Vu la délibération 2022_017 du 4 avril 2022,

Vu la délibération 2023_25 du 29 mars 2023,

Vu le bordereau de mandat 485 de 2022,

Vu le solde fin 2023 : 48 000€

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De procéder au versement de l'avance d'un montant de VINGT MILLE EUROS, 20 000 euros en 2024 concernant le futur prix d'acquisition en vue de diminuer l'impact de ce dernier sur le budget communal,

D'AUTORISER Autorise monsieur le maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-027 DEFINITION DES ZONES ZAENR DE DOURDAIN

Pour rappel La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion .

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide la carte à l'échelle de la commune

1 voix contre
4 abstentions
10 voix pour

2024-028 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE SAINT DIDIER

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de St Didier, sollicite la contribution financière de la commune pour les frais de scolarisation pour l'année 2023-2024 de 1 enfant de Dourdain. La

La famille a fait le choix d'une autre école que celle de la commune pour des convenances personnelles. La commune n'est pas tenue de participer aux charges demandées.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Refuse la prise en charge des frais de scolarité,
- Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2024-029 ACHAT ET INSTALLATION DE CUISINES DANS LES LOGEMENTS EN REHABILITATION

Il est proposé au conseil municipal de valider le choix des équipements de cuisines pour les logements en cours de réhabilitation.

Nous avons reçu deux offres :

Cuisines	
Socoo'c	7 689.77€ TTC
Genevé	12 984.16€ TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu le code de la commande publique, et notamment dont article R 2123-1,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Attribue le marché à l'entreprise SOCOO'C pour 7 689.77 € TTC

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-030 RENDRE COMPTE

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023.

DEPENSES	MONTANT TTC
LEBLANC ILLUMINATIONS	860.40€
CITYLUM	1890.00€

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE À 22H15

SIGNATURES :

Président de séance

Secrétaire de Séance

Le Maire

Michel MAILLARD

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024**

Date de convocation : 31/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNERIE Laëtitia, Mme DELANOË Anaïs, M. POSTIC Yann, Mme FOURCINAIS Annick, M. VALLEE Jean-Luc, Mme MONNIER Delphine

Procurations pour absents :

M. COLLIN Jean-Yves pouvoir à M. VALLEE Jean-Luc

Étaient absents excusés :

M. COLLIN Jean-Yves, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mme DELANOE Anaïs

2024-031 AVENANTS AU MARCHE DE REHABILITATION

AVENANT 1 LOT 5 – RETE

Montant initial du lot n°05 :

▪ Montant HT : 83 226.99 €

▪ TVA 20% : 16 645.40 €

▪ Montant TTC : 99 872.39 €

Localisation : Commerces

Suivant devis n°D-23/11-04417

Suppression du bloc porte métallique à ventelles

Suppression de la grille de ventilation

Fourniture et pose d'un store intérieur manuel

Montant de l'avenant :

- Montant HT : - 2 695.00 €
- TVA 20% - 539.00 €
- Montant TTC : - 3 234.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 3.24%

AVENANT 2 LOT 5 – RETE

Montant initial du lot n°05 :

- Montant HT : 83 226.99 €
- TVA 20% : 16 645.40 €
- Montant TTC : 99 872.39 €

Localisation : Logements 1.1 et 1.2

Suivant devis n°D-24/04-04860

Plus-value pour modification des garde-corps pour 2 fenêtres en combles

Plus-value pour fourniture et pose d'un garde-corps sur muret reconstitué terrasse arrière

Plus-value pour garde-corps extérieur sur terrasse

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 611.00 € - TVA 20% 322.20 € - Montant TTC : 1 933.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.94%

AVENANT 3 LOT 5 – RETE

Montant initial du lot n°05 : - Montant HT : 83 226.99 € -TVA 20% : 16 645.40 €

- Montant TTC : 99 872.39 €

Suivant devis n°D-24/04-04861

Suppression de la main courante intérieures du R+1 au R+2 (11ml)

Plus-value pour modification des garde-corps sur 1 fenêtre en combles

Montant de l'avenant :

- Montant HT : - 2 085.00 € - TVA 20% - 114.68 € -Montant TTC : - 2 199.68 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 2.51%

AVENANT 2 LOT 9 – JANVIER

Montant initial du lot n°09 : -Montant HT : 43 415.29 € - TVA 20% : 8 683.06 €

- Montant TTC : 52 098.35 €

Selon devis 0017916,

Fourniture et pose de plinthes dans la Boulangerie

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 432.00 € -TVA 20% 86.40 € - Montant TTC : 518.40 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1 %

AVENANT 2 LOT 13 – GENEVE

Montant initial du lot n°13 : _Montant HT : 49 148.59 € - TVA 20% : 9 829.72 €

- Montant TTC : 58 978.31 €

Selon devis DV0002482

Coffret de chantier

Modification alimentation alarme incendie

Dépose et repose de l'alarme existante

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 739.55 € - TVA 20% 147.91 € - Montant TTC : 887.46 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.50%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide les avenants,

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2024-032 PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES SORTIE ACM 3 JUILLET 2024

L'ACM organise une sortie pour les enfants le mercredi 3 juillet aux « Jardins de Brocéliande » à Bréal-sous-Montfort

La sortie au parc est de 265.60€

Transport : 378€

La sortie est pour 32 enfants maximum.

Il est proposé au conseil municipal de valider une participation de 10€ par enfant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le montant de la participation financière de 10€ par enfant,

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2024-033 INDEMNITES DES ELUS 2023

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés : • Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT) • Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L. 5211-12-1 CGCT) • Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT) • Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT) Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part : • au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain • au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale. Ces sommes en brut, par mandats/fonctions, sous la forme d'un tableau.

	Commune 2023	LCC 2023
DENOUAL Cédric	2 081.21€	1 174.50 €
TULANNE Elodie	1 618.27€	0
REGNAULT Sébastien	1 618.27€	0
MAILLARD Michel	11 130.95€	1 560.72€
BLOT Daniel	3 424.92€	0
COLLAS Céline	3 424.92€	0
TROUVE Frédéric	3 424.92€	0
COLLIN Jean-Yves	3 424.92€	0

Le conseil municipal prend acte,

2024-034 MAPA CURAGE DES FOSSES TRICOUCHE 2024

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour le curage des fossés et le tricouche 2024 :

	Curage + Tricouche TTC	Curage TTC
Beaumont TP	34 852.20€	
CHANTREL TERRASSE-MENT		13 191.60€
Eurovia	Plan de charge complet	
LEROUX Frédéric		71.50€ /h
Potin TP	27 073.69€	

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu les devis proposés,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'entreprise POTIN TP,
Décide de supprimer un point au devis d'un montant de 3 730.00€ ht

2024-035 RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour le marché de restauration scolaire.

Un barème a été mis en place pour l'attribution du marché dans le règlement de consultation

Vu les réponses de deux prestataires,

Convivio et La cuisine municipale de Livré sur Changeon,

Vu l'avis du bureau du 03/06/2023

Les notes obtenues sont les suivantes :

La cuisine de Livré sur Changeon : 98.31/100

Convivio : 85.43/100

Il est demandé au conseil municipal de suivre l'avis du bureau et de valider la candidature de la cuisine municipale de Livré sur Changeon.

Les prix proposés sont : 3.92€ TTC/repas adulte et 3.75€ TTC/repas enfant

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Décide de retenir l'offre de la commune de Livré sur Changeon
Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-036 PILON MEDIATHEQUE

Il est exposé au conseil municipal, que la Médiathèque propose d'organiser une vente publique des livres et revues à destination des particuliers, sous forme d'une braderie qui aura lieu au printemps 2025.

Cette braderie sera reconduite une fois par an.

Le retrait des 119 ouvrages de la liste des pilons de l'année.

Les ouvrages concernés présentent parfois un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en Médiathèque. Il peut s'agir de documents au contenu daté et obsolète ou de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public.

L'usage de ces documents en Médiathèque (couverture plastifiée, cotations.), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- 1.50€ la vente de livre documentaire (grand format)

-1€ la vente de roman

-1€ la vente de bande dessinée - 0.25€ le vente de revue

Le produit de la vente servira à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour la Médiathèque

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal l'unanimité,

Accepte la proposition de la Médiathèque,

Valide les tarifs présentés,

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-037 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur BLOT, premier adjoint, présente le rapport d'activité de la Médiathèque.

Joint en annexe.

Le conseil municipal, prend acte,

2024-038 AVENANT CMA

Le conseil municipal est informé que le devis initial signé avec l'entreprise CMA fait l'objet d'un avenant

Il est demandé à l'assemblée de valider la nouvelle offre pour le préau de l'école :

Devis initial : 6 057.60€ TTC

Nouvelle proposition : 6 318.60€ TTC

La différence est due à un supplément de béton pour les fondations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide la nouvelle proposition,

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-039 ADHESION AU GROUPEMENT DE PROPRIETAIRES FONCIERS ET AUTORISATION DE SIGNER LES APPELS À MANIFESTATION D'INTERÊT.

Le SDE35 développe et exploite le réseau Bea - Ouestcharge pour le compte des collectivités lui ayant transféré la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques) depuis 2016. Avec plus de 120 stations de charge sur l'ensemble du département, il est le premier opérateur d'Ille et Vilaine.

Suite aux délibérations 20230927_COM_09_IRVE et 20240410_COM_15, le SDE35 souhaite renforcer les déploiements d'IRVE, face aux récentes évolutions réglementaires, aux objectifs du SDIRVE et à la présence d'acteurs privés de plus en plus nombreux.

Dans ce cadre, le SDE35 souhaite assurer la mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt annuels ou biannuels (AMI) dédiés à l'installation d'IRVE, en complément de son offre en régie et visant à mettre à disposition des fonciers publics disponibles, pour lesquels le SDE35 ne souhaite, ou ne possède pas, la capacité humaine et financière de porter le projet, auprès d'opérateurs privés.

Cette mise à disposition foncière se traduit par la création d'un groupement de propriétaires fonciers à destination de nos membres, dont le SDE35 serait coordinateur, afin d'apporter ce service aux communes. Les commissions d'attribution sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de l'exécution des Appels à Manifestation d'Intérêt est assurée par le SDE35

Le comité syndical du SDE35, réuni le 10 avril 2024 a validé la convention constitutive du groupement de propriétaires annexée à la présente délibération.

Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de DOURDAIN d'adhérer à un groupement de propriétaires fonciers pour la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt dédiés à l'installation d'IRVE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité, décide :

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de propriétaires fonciers, annexée à la présente délibération ;

D'autoriser l'adhésion de la commune de DOURDAIN au groupement de propriétaires fonciers ;

D'autoriser Monsieur le Maire à :

Signer la convention de groupement de propriétaires,
Engager la participation de la collectivité aux AMI,
Signer les Mandats de collecte,
Signer les Autorisations d'Occupation Domaniale (AOD) issues des AMI
Signer toutes autres pièces relatives à cette affaire ;

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les appels à manifestation d'intérêt issus du groupement de propriétaires pour le compte de la commune de DOURDAIN ;

2024-040 AUTORISATION DE SIGNER LA RETROCESSION DES JARDINS DE LUCIE

Vu la convention de rétrocession signée en 2021

Vu la liste des parcelles faisant l'objet de la rétrocession,

Vu la délibération approuvant la convention de rétrocession

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession auprès de l'étude notariale SCP OUAIRY ET de GIGOU de VITRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. Le maire à signer l'acte de rétrocession auprès de l'étude notariale SCP OUAIRY ET de GIGOU de VITRE

Autorise M. Le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-041 INSTAURATION DU CET (COMPTE EPARGNE TEMPS)

Le conseil municipal est informé de la volonté de la municipalité de mettre en place un compte épargne temps en « bonne et due forme », pour se faire, la saisine du comité technique a été faite auprès du CDG35, il convient maintenant de délibérer sur les modalités du CET :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale modifié, il est institué dans la collectivité de DOURDAIN un compte épargne temps à compter du 1^{ER} janvier 2025.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante). Les jours concernés sont :

- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20,

L'utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La collectivité ou l'établissement n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés.

Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide l'instauration du CET

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-042 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
GOUPIL	654€
AGORA JEUX médiathèque	210€
TACKOTEC médiathèque	195.07
RECETTES	

DIA0351012400001 18 RUE JEAN-MARIE REGNAULT

DIA0351012400002 1 RUE DU GRAND CLOS

Le conseil municipal prend acte

EIN DE SÉANCE À 21H45

SIGNATURES :

Président de séance

Secrétaire de Séance

Le Maire Michel MAILLARD

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, M. COLLIN Jean-Yves, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, Mme DELANOË Anaïs, M. POSTIC Yann, Mme FOURCINAIS Annick, M. VALLEE Jean-Luc, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

Procurations pour absents :

Mme MARDELÉ Yvonne pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves

Mme MONNIER Delphine donne pouvoir à M. TROUVE Frédéric

Mme GRÉ Estelle donne pouvoir à Mme DELANOË Anaïs

Étaient absents excusés :

Mme MARDELÉ Yvonne, Mme MONNIER Delphine, Mme GRÉ Estelle

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mme MONNERIE Laëtitia

2024-043 DISPOSITIF CANTINE A UN EURO

« Le dispositif évolue à partir de 2024 avec la création d'un bonus EGAlim.

L'aide de l'Etat est portée de 3 € à 4 € pour les cantines qui atteignent 50% de produits durables et de qualité (dont 20 % de bio).

Les communes doivent inscrire leur cantine sur le site "ma-cantine.agriculture.gouv.fr" et le renseigner annuellement.

En 2024, quatre situations seront donc possibles :

1. Une collectivité qui rentre dans le dispositif directement avec la subvention de 4 €
2. Une collectivité qui rentre dans le dispositif sans s'engager dans Egalim, avec la subvention de 3 €
3. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 € et qui passe à 4 €, par un avenant à sa convention
4. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 €, ne s'engage pas dans Egalim et reste à 3 € par repas.

Repas – Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Tarif lundi, mardi, jeudi et vendredi	Tarif mercredi
0 à 400	1,00 €*	4,10 €
401 à 600	1,00 €*	4,15 €
601 à 800	1,00 €*	4,20 €
801 à 1000	1,00 €*	4,25 €
1001 à 1200	4,30 €	4,30 €
1201 à 1300	4,35 €	4,35 €
1301 à 1500	4,40 €	4,40 €
1501 à 1900	4,45 €	4,45 €
QF > 1900	4,50 €	4,50 €

Le tarif du repas adulte est fixé à 6.65 €.

« Pour information, le prix de revient d'un repas servi à la cantine était de 7,65 € en 2023. »

* Issu du dispositif « la cantine à 1€ » de 2019, ce tarif ne pourra être maintenu qu'à condition de reconduction de la mesure chaque année par l'Etat.

L'ACM du mercredi n'est pas éligible au dispositif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise le maire à signer la convention avec la CAF et l'ASP et tous les autres documents relatifs à ce dossier

2024-044 REGLEMENT PERISCOLAIRE 2024 2025

Les tarifs des services périscolaires ainsi que ceux du repas, sont fixés par le Conseil Municipal et basés sur le quotient familial. L'analyse des tarifs est réalisée chaque année.

La contribution des familles est inférieure au coût réel. Celui-ci comprend les frais engagés pour le repas mais aussi l'encadrement des enfants et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est prise en charge par le budget de la commune.

Madame COLLAS présente aux membres du conseil municipal le règlement intérieur pour l'année scolaire 2024/2025 des temps périscolaires (garderies matin et soir, temps de restauration et centre de loisirs des mercredis scolaires).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement périscolaire pour la rentrée 2024-2025
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-045 TARIFS PERISCOLAIRES 2024

Accueil périscolaire

Tarifs applicables à compter du 01 septembre 2024 délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Le tarif garderie se décompose de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Matin de 7 H 00 à 8 H 20 Tarification au quart d'heure	Après-Midi de 16 H 00 à 19 H 00 Tarification au quart d'heure
0 à 400	0,28 €	0,32 €
401 à 600	0,29 €	0,33 €
601 à 800	0,30 €	0,34 €
801 à 1000	0,31 €	0,35 €
1001 à 1200	0,32 €	0,36 €
1201 à 1300	0,34 €	0,38 €
1301 à 1500	0,36 €	0,40 €
1501 à 1900	0,37 €	0,41 €
QF > 1900	0,38 €	0,42 €

⚠ Pénalité de 18€ en plus du tarif de la garderie sera appliquée en cas de retard des parents le soir après 19h00

De 8 H 00 à 8 H 20 quelque soit l'heure d'arrivée il vous sera facturé ¼ d'heure. Les enfants sont sous la responsabilité de l'école à partir de 8 H 20.

Mercredi – Résidents de Dourdain

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	4,80 €	9,00 €
401 à 600	4,90 €	9,20 €
601 à 800	5,10 €	9,40 €
801 à 1000	5,30 €	10,00 €
1001 à 1200	5,50 €	10,30 €
1201 à 1300	6,00 €	10,80 €
1301 à 1500	6,50 €	11,30 €
1501 à 1900	7,20 €	12,30 €
QF > 1900	7,50 €	12,80 €

Mercredi – Hors résidents de Dourdain

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	7,50 €	14,00 €
401 à 600	8,00 €	14,50 €
601 à 800	8,50 €	15,00 €
801 à 1000	9,00 €	15,50 €
1001 à 1200	9,50 €	16,00 €
1201 à 1300	12,00 €	18,00 €
1301 à 1500	12,90 €	19,20 €
1501 à 1900	14,20 €	20,30 €
QF > 1900	14,80 €	21,20 €

Supplément de 2€ en cas de non-réservation sur le Portail Famille et sous réserve de places disponibles et une participation peut être demandée lors des sorties.

Pour les mercredis, le temps de garderie n'existe plus, il s'agit de FORFAIT de présence (comme la CAF) donc les arrivées et les départs se font de manière échelonnée.

En cas de sortie à l'extérieur, les inscriptions à l'ACM se feront directement auprès du service enfance et la jou mercredi/garderie n'est pas assurée car tous les encadrants partent en sortie. Les enfants fréquentant régulièrement sont prioritaires lors de l'inscription aux sorties.

Repas – Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Tarif lundi, mardi, jeudi et vendredi	Tarif mercredi
0 à 400	1,00 €*	4,10 €
401 à 600	1,00 €*	4,15 €
601 à 800	1,00 €*	4,20 €
801 à 1000	1,00 €*	4,25 €
1001 à 1200	4,30 €	4,30 €
1201 à 1300	4,35 €	4,35 €
1301 à 1500	4,40 €	4,40 €
1501 à 1900	4,45 €	4,45 €
QF > 1900	4,50 €	4,50 €

Le tarif du repas adulte est fixé à 6.65 €.

Supplément de 2€ en cas de non-réservation sur le Portail Famille

* Issu du dispositif « la cantine à 1€ » de 2019, ce tarif ne pourra être maintenu [que si la mesure est reconduite chaque année par l'Etat.](#)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du service périscolaire pour la rentrée 2024-2025
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-046 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations pour 2024

Associations	Subventions 2024
ACCA	216€
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	50€
AMICALE LAIQUE	986€
DOURD'ANIM	311€
CLUB DE L'AMITIE	338€
FNACA	216€
USD	1418€
GCDCECD	665€
MFR FOUGERES	35€
LYCEE JB LE TAILLANDIERST AUBIN	70€
MFR HEDE ST SYNPHORIEN	35€
LES PITRES RIEURS	338€
LES TERRES DOURDAINAISES	202€
USEP	309€
RESTAURANTS DU CŒUR	300€
LOISIRS DETENTE	100€

Pour le maintien des subventions aux lycées

Pour : 8

Contre : 6

Abstention : 1

En raison de leur lien avec les associations 3 personnes ne participent pas au vote

Seulement 13 voix sont exprimées pour les associations :

Pour : 12

Abstention : 1

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité,

Valide le montant des subventions aux associations pour 2024

Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-047 AVENANTS AU MARCHÉ DE REHABILITATION

AVENANT 1 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
MONTANT HT	44 895.74 €	23 480.33 €	14 651.00 €	6 764.41 €
MONTANT TVA	7 998.31 €	4 696.07 €	2 930.20 €	372.04 €
MONTANT TTC	52 894.05 €	28 176.40 €	17 581.20 €	7 136.45 €

AVENANT 2 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
MONTANT HT	44 895.74 €	23 480.33 €	14 651.00 €	6 764.41 €
MONTANT TVA	7 998.31 €	4 696.07 €	2 930.20 €	372.04 €
MONTANT TTC	52 894.05 €	28 176.40 €	17 581.20 €	7 136.45 €

AVENANT 3 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
Modification n°03	- 2 290.35 €	0.00 €	0.00 €	- 2 290.35 €
MONTANT HT	42 605.39 €	23 480.33 €	14 651.00 €	4 474.06 €
MONTANT TVA	7 872.34 €	4 696.07 €	2 930.20 €	246.07 €
MONTANT TTC	50 477.73 €	28 176.40 €	17 581.20 €	4 720.13 €

AVENANT 4 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
Modification n°03	- 2 290.35 €	0.00 €	0.00 €	- 2 290.35 €
Modification n°04	5 062.65 €	5 062.65 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	47 668.04 €	28 542.98 €	14 651.00 €	4 474.06 €
MONTANT TVA	8 884.87 €	5 708.60 €	2 930.20 €	246.07 €
MONTANT TTC	56 552.91 €	34 251.58 €	17 581.20 €	4 720.13 €

AVENANT 2 LOT 7 BREL

Prolongation de délai au 31/07/2024

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	82 328.05 €	19 782.01 €	45 252.64 €	17 293.40 €
Modification n°01	12 938.40 €	8 516.40 €	4 422.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	95 266.45 €	28 298.41 €	49 674.64 €	17 293.40 €
MONTANT TVA	16 545.75 €	5 659.68 €	9 934.93 €	951.14 €
MONTANT TTC	111 812.20 €	33 958.09 €	59 609.57 €	18 244.54 €

AVENANT 3 LOT 7 BREL

Montant du marché public :

19:56:26

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	82 328.05 €	19 782.01 €	45 252.64 €	17 293.40 €
Modification n°01	12 938.40 €	8 516.40 €	4 422.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°03	2 441.00 €	2 441.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	97 707.45 €	30 739.41 €	49 674.64 €	17 293.40 €
MONTANT TVA	17 033.95 €	6 147.88 €	9 934.93 €	951.14 €
MONTANT TTC	114 741.40 €	36 887.29 €	59 609.57 €	18 244.54 €

AVENANT 1 LOT 10 DPS OUEST

Prolongation de délai au 31/07/2024

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
MONTANT TVA	2 781.03 €	1 099.53 €	1 596.90 €	84.60 €
MONTANT TTC	17 301.35 €	6 597.20 €	9 081.38 €	1 622.77 €

AVENANT 2 LOT 10 DPS OUEST

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	1 946.00 €	476.00 €	1 230.00 €	240.00 €
MONTANT HT	16 466.32 €	5 973.67 €	8 714.48 €	1 778.17 €
MONTANT TVA	3 035.43 €	1 194.73 €	1 742.90 €	97.80 €
MONTANT TTC	19 501.75 €	7 168.40 €	10 457.38 €	1 875.97 €

AVENANT 3 LOT 02 B2R

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	239 500.00 €	141 866.36 €	66 051.23 €	31 582.41 €
Modification n°01	3 958.99 €	2 344.91 €	1 091.89 €	522.19 €
Modification n°02	990.11 €	586.44 €	273.07 €	130.60 €
Modification n°03	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	244 449.10 €	144 797.71 €	67 416.19 €	32 235.20 €
MONTANT TVA	44 215.72 €	28 959.54 €	13 483.24 €	1 772.94 €
MONTANT TTC	288 664.82 €	173 757.25 €	80 899.43 €	34 008.14 €

AVENANT 4 LOT 05 RETE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	83 226.99 €	38 763.94 €	30 080.19 €	14 382.86 €
Modification n°01	-2 695.00 €	-2 695.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	1 611.00 €	0.00 €	1 611.00 €	0.00 €
Modification n°03	-2 085.00 €	0.00 €	0.00 €	-2 085.00 €
Modification n°04	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	80 057.99 €	36 068.94 €	31 691.19 €	12 297.86 €
MONTANT TVA	14 228.41 €	7 213.79 €	6 338.24 €	676.38 €
MONTANT TTC	94 286.40 €	43 282.73 €	38 029.43 €	12 974.24 €

AVENANT 2 LOT 08 SMI

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	31 319.48 €	31 319.48 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°01	- 6 323.66 €	- 6 323.66 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	24 995.82 €	24 995.82 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT TVA	4 999.16 €	4 999.16 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT TTC	29 994.98 €	29 994.98 €	0.00 €	0.00 €

AVENANT 2 LOT 12 GENEVE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	45 726.30 €	27 083.69 €	12 611.31 €	6 031.30 €
Modification n°01	887.35 €	887.35 €		0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	46 613.65 €	27 971.04 €	12 611.31 €	6 031.30 €
MONTANT TVA	9 322.73 €	5 594.21 €	2 522.26 €	331.72 €
MONTANT TTC	48 500.61 €	33 565.25 €	15 133.57 €	6 363.02 €

AVENANT 3 LOT 13 GENEVE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	49 148.59 €	29 110.71 €	13 555.18 €	6 482.70 €
Modification n°01	3 721.17 €	2 804.29 €	916.88 €	
Modification n°02	739.55 €	739.55 €		
Modification n°03	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	53 609.31 €	32 654.55 €	14 472.06 €	6 482.70 €
MONTANT TVA	9 781.87 €	6 530.91 €	2 894.41 €	356.55 €
MONTANT TTC	63 391.18 €	39 185.46 €	17 366.47 €	6 839.25 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Valide les avenants

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-048 DECLARATION DE SOUS TRAITANCE MARCHE DE REHABILITATION

L'entreprise Pelé nous informe qu'elle sous-traite une partie du marché qui lui est attribué avec l'entreprise ESCAO ASSOCIES (fourniture de l'escalier du logement 2.1) cf. PJ

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide la sous-traitance

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-049 ATTRIBUTION DE LA DETR 2024 POUR LE PREAU DE L'ECOLE

Monsieur le maire, informe le conseil municipal que le dossier de demande de DETR 2024 pour le préau de l'école a été accepté, le montant de la subvention sollicitée représente 40% du montant des travaux soit : 14 121€ il convient d'accepter cette subvention au titre de la DETR 2024 pour le montant de 14 121€ et autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte cette subvention au titre de la DETR 2024 pour le montant de 14 121€

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-050 VERSSEMENT DU FCTVA 2023

Monsieur le maire, informe le conseil municipal que par arrêté du préfet la commune de Dourdain, va percevoir au titre du FCTVA 2023 un montant de 46 788.73€ ;

Soit 43 003.91€ au titre des immobilisations (investissements) :

2024-051 TABLEAU DES EFFECTIFS

Remplacement :

1 poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent DCM du 29/05/2018 vacant.

1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 29/05/2018 vacant.

- 1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 vacant
- 1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 poste occupé
- 1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 poste occupé

Le conseil municipal prend acte

2024-052 AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION APL AU NOM DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la réhabilitation le logement 2.1 est un logement social PLUS, A ce titre, il convient d'autoriser M. le Maire, à signer au nom de la commune la convention APL.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-053 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
Bee+ audit énergétique début fin de chantier	480€
Vos nuits étoilées 2024	2 000€

DIA0351012400003 4 rue des Châtaigner 35450 Dourdain

DIA0351012400004 1 rue de la Giolais 35450 Dourdain

Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de Dourdain dans une classe ULIS de Liffré.

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE À 21H50

SIGNATURES :

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance

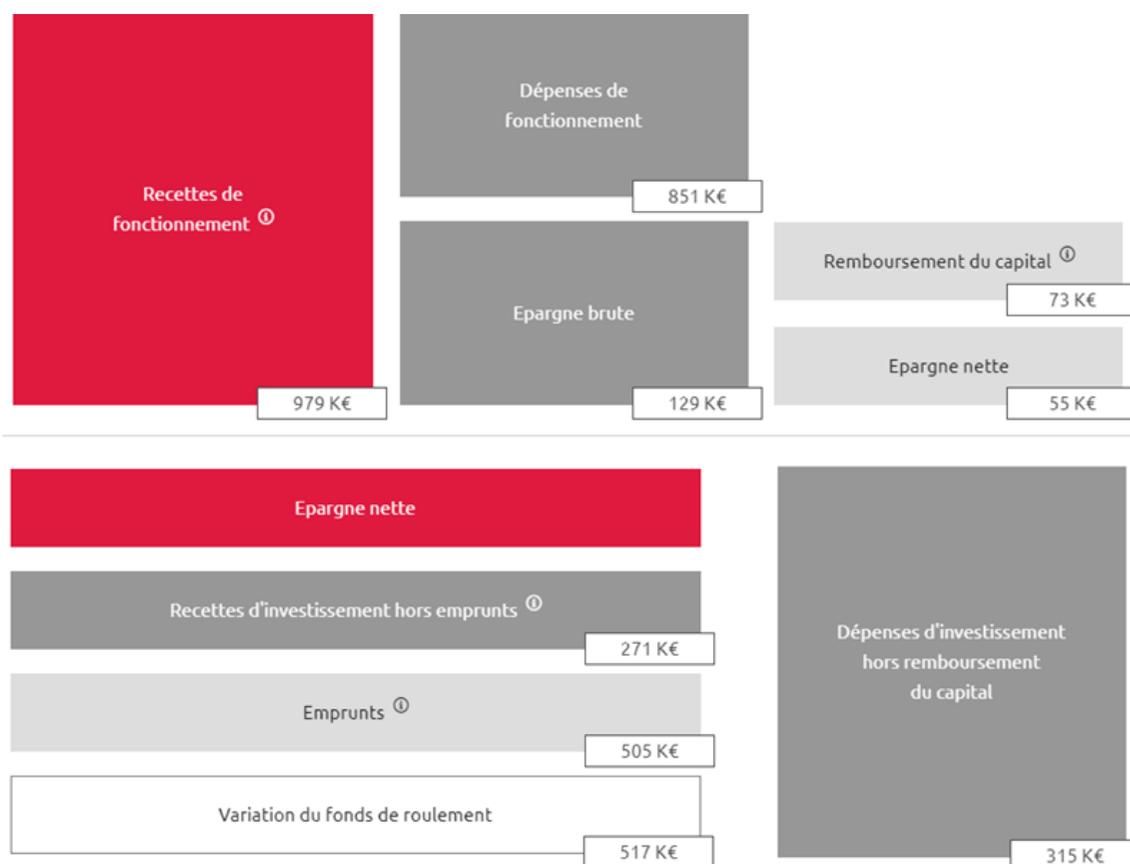
Présentation du Compte Administratif 2023

La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses **et** recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune c'est à dire qui reviennent chaque année ;
La **section d'investissement** retrace les programmes d'investissement avec des dépenses et recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine de la commune ;

L'épargne brute se maintient à 130 000 euros en 2023 comme en 2022 et représente sur ces deux dernières années 14 % des recettes de fonctionnement. C'est l'excédent que la commune est capable de dégager de façon régulière sur sa section de fonctionnement. Cette maîtrise sur la section de fonctionnement est liée à un travail de **rationalisation et de priorisation des dépenses de fonctionnement** sur les deux principaux postes :

Les **dépenses de personnel représentent 51,5 % des dépenses de fonctionnement** (suppression du contrat CDG) ;

Les **charges à caractère général**, poste le plus soumis à l'inflation, représente 1/3 des dépenses de fonctionnement (passage en tarifs réglementés et tarifs bleus) ;



L'épargne brute doit impérativement couvrir le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à **73 000 euros** en 2023.

L'épargne nette ou autofinancement dégagé s'élève alors à 55 000 euros en 2023 et **permet de financer les investissements** prévus par la commune.

L'enjeu pour les collectivités locales est par conséquent de dégager suffisamment d'épargne brute pour rembourser le capital des emprunts contractés et financer ses investissements futurs.

Sur la section d'investissement, la commune a réalisé un effort d'investissement conséquent sur les commerces et emprunté plus de 500 000 €. Ainsi, la capacité de désendettement de la commune s'élève à 7 années, une valeur satisfaisante dans un contexte inflationniste.



SYNTHESE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET EAU



Indicateurs par habitant*

199 kWh/hab

39 €/hab

30 kg CO₂/hab

Moy. communes de moins de 2 500 hab. sur le Pays de Rennes

259 kWh/hab

39 €/hab

40 kg/hab

*Indicateurs 2022

Données globales



- 8 %*

225 MWh

de consommations énergétiques soit l'équivalent de 15 foyers



+ 26 %*

60 500 €

de facture énergétique



0 %*

38 tonnes

De CO₂ émis

* évolution par rapport à l'année 2022

en détail



Bâtiments

- 178 MWh (79%)
- 48 900 € (81%)
- 31 tCO₂ (81%)



Eclairage public

- 27 MWh (13%)
- 8 700 € (14%)
- 2 tCO₂ (5%)



Transport

- 17,5 MWh (8%)
- 2 900 € (5%)
- 5 tCO₂ (14%)



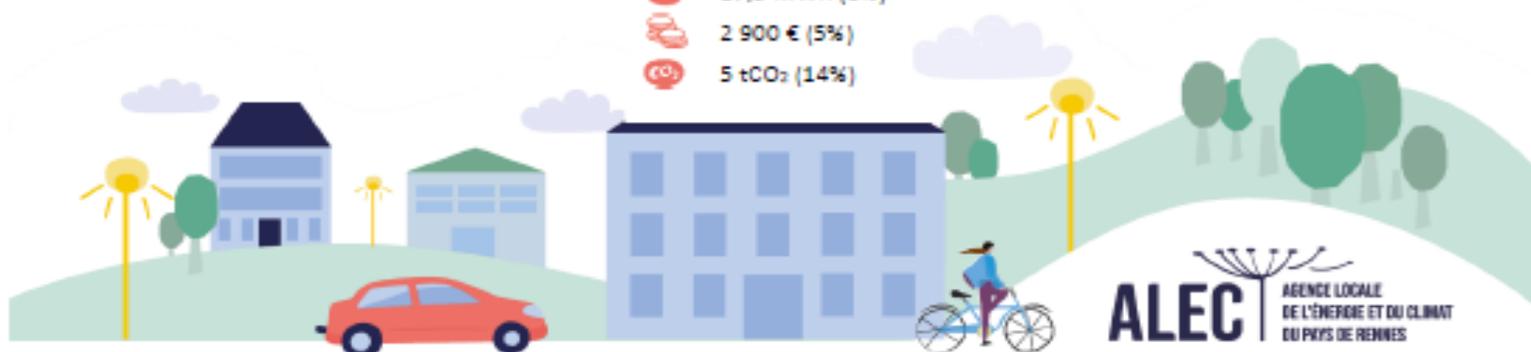
0 %

de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine de la commune



- 8 %*

795 m³ / 5 710 €
d'eau consommés
soit l'équivalent de 10 foyers



Les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux



178 MWh

soit 12 maisons individuelles

83 kWh / m² (2022)

pour 2 396 m² de bâtiments

Moyenne 2022 des communes de moins de 2 500 hab. sur le Pays de Rennes
Moy. : 89 kWh / m²

Electricité

58 %



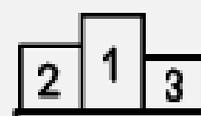
104 MWh

Fioul

42 %



74 MWh



Sites les plus consommateurs

Ecole Maternelle et Primaire (758 m²)

Consommations : 88 200 kWh

Dépenses : 20 800 €

Restaurant Scolaire / Médiathèque (473 m²)

Consommations : 31 700 kWh

Dépenses : 6 300 €

Mairie (286 m²)

Consommations : 25 200 kWh

Dépenses : 8 900 €

Maison Intercommunale (550 m²)

Consommations : 24 200 kWh

Dépenses : 9 800 €

en détail

Pour aller plus loin : Lien vers l'observatoire de la rénovation énergétique du Pays de Rennes :

<https://www.alec-rennes.org/observatoire/index.html>

À retenir !

Consommations : **224 900 kWh**

» Bâtiments communaux : **79%** des consommations

» Electricité (bâtiments) : **49%** des consommations

Dépenses : **60 500 €**

» Electricité (bâtiments) : **68%** des dépenses

Gaz à effet de serre : **38 tCO₂**

» Fioul : **63%** des émissions

CO₂



38 tonnes en 2023



Electricité

23 %



Fioul

63 %



Carburants

14 %

Pour en savoir plus sur le bilan énergétique complet ou pour mettre en place des actions dans votre commune, contactez **Jessica Monge**, votre conseillère en énergie partagée :

Mail : jessica.mongesoto@alec-rennes.org

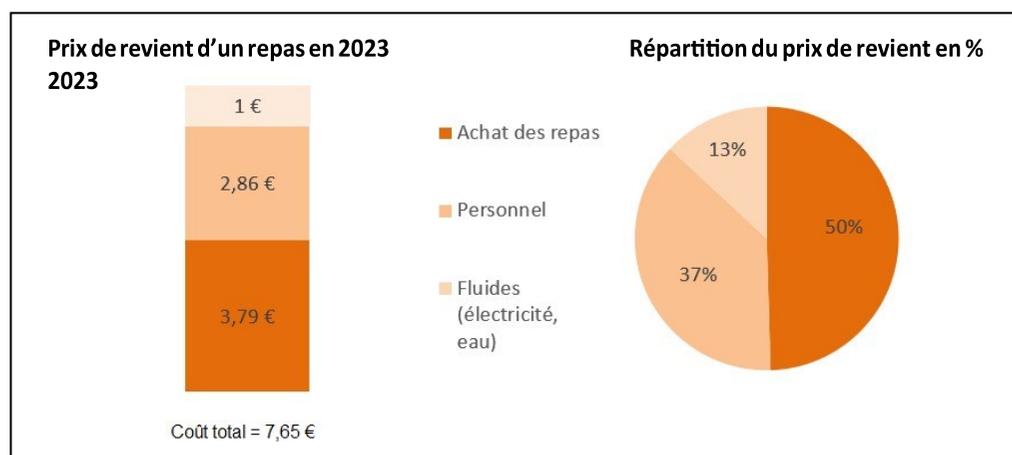
Déclarations Préalables

- 26/01/2024 : SERTHE Monsieur BROCHARD GWENAEL, 2 Lieu-dit le Haut Marquier, Pose de panneaux solaire sur toiture de bâtiments existants.
- 27/03/2024 : Monsieur MARION Steven, 28 Rue des Cerisiers, Abri de jardin de stockage (non habitable) en ossature bois sur dalle .
- 25/04/2024 : Monsieur AUBERGER François, 2 rue du champ perin, carport 390cm X 594cm .
- 20/05/2024 : Monsieur MOAL Servan, 35 Rue des Ecoles, Installation d'une Pergola bioclimatique autoportante ouverte sur tous les côtés sur une terrasse existante.
- 04/06/2024 : PHOTO ECOLOGIE Monsieur HOSSEM RAHMOUNI, 24 RUE JEAN JOSEPH CHEVREL, Installation de 7 panneaux photovoltaïques en sur imposition d'une puissance de 3500wc.
- 05/06/2024 : Monsieur GENOUEL AURELIEN, 10 LA BASSE CHOLTAIS, Modifications des façades pour ouverture.
- 10/06/2024 : Madame PINEL VIRGINIE, Rue des Pivoines LES JARDINS DE LUCIE LOT 23, Réalisation d'une clôture en grillage souple de hauteur 1m50 en limite de propriété (selon PLU et règlement lotissement) et pose d'un portillon KOPAL 1mx1,50m. Coloris gris 7016.
- 14/06/2026 : Madame TULANNE ELODIE, Le Rochelet, installation de six panneaux photovoltaïques en auto consommation d'une surface de 14.24 m2 en intégration simplifiée au bâti de couleur noir.
- 14/06/2024 : Madame LECOMTE Sophie, 14 Rue Jean Joseph Chevrel, Changements de toutes les huisseries (fenêtres et porte d'entrée)
- 14/06/2024 : Madame AFIF-HASSANI Charlene, 1 Impasse du Lavoir, Installation d'une clôture rigide gris anthracite d'une hauteur finie d'1,70m autour de notre parcelle.

RESTAURATION SCOLAIRE de DOURDAIN

Instauration de la « cantine à 1€ »

Pour mener à bien la révision des tarifs, les élus ont engagé une analyse des services périscolaires en regardant la fréquentation des services, en consultant les tarifs pratiqués sur les autres communes de Liffré Cormier Communauté et en calculant le **prix de revient d'un repas à la cantine de Dourdain** :



* **Compte tenu du prix facturés aux familles la commune prends donc à sa charge 45.5 % du prix de revient d'un repas.**

Par ailleurs, nous nous sommes ajustés sur les tranches des quotients familiaux pratiqués par Liffré-Cormier, la grille tarifaire présente désormais 9 lignes de tranches de quotients familiaux contre 5 lignes auparavant. L'objectif est de permettre aux familles de Dourdain fréquentant aussi les ALSH du territoire de LCC durant les vacances scolaires de disposer d'une meilleure lisibilité sur leurs factures mais aussi une plus grande justesse sociale en affinant les tranches.

Enfin, la volonté des élus a été de mettre en place une mesure phare mise en place par l'Etat depuis 2019 « **la cantine à 1€** » qui a pour objectif de :

Réduire les inégalités dès le plus jeune âge , mais aussi donner à chaque enfant la possibilité de manger un repas complet et équilibré.

A l'échelle nationale, les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées.

Le **tarif de 1€ sera ainsi payé par les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€**. A Dourdain, 21 familles allocataires avec enfants entre 3 et 11 ans ont un quotient familial inférieur à 1000 € soit potentiellement 33 enfants.

La commune percevra une **aide de 3 ou 4 € par repas en fonction des critères Egalim respectés**.

Pour rappel, d'après les critères de la loi Egalim, d'ores et déjà, les repas fournis à la cantine de Dourdain sont composés de 50 % de produits durables et de qualité (dont 20 % de bio).

A la suite des commissions de travail d'élus en charge des affaires périscolaires, les nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire 2024 ont été proposés au vote **du Conseil Municipal le 27 juin 2024**. Le Conseil a également délibéré sur le **nouveau règlement intérieur périscolaire** car suite à la **mise en ligne du Portail Famille/Espace Citoyens début mars 2024**, le règlement intérieur périscolaire a effet été profondément modifié. Il est disponible sur le site de Dourdain www.dourdain.fr.

VIE COMMUNALE -

COMMÉMORATION ARMISTICE DU 8 MAI 1945

La cérémonie a été présidée par Mr Michel MAILLARD, maire, et Mr Claude ORY, Président de la section FNACA (Fédération Nationale Anciens Combattants Algérie).

Un dépôt de gerbe a été effectué et après lecture du message officiel du ministre, une minute de silence a été observée. Les participants, anciens d'Algérie, leurs familles ainsi que les habitants présents ont été invités par la municipalité à participer à un pot de l'amitié servi au bar de notre commune.



CARAVANE FULENN

FULENN est un dispositif mobile porté par les 4 Cafs bretonnes et la fédération des centres sociaux bretons, afin de proposer un coup de pouce aux territoires peu pourvus en équipements d'Animation de la vie sociale afin de recueillir la parole des habitants.

Le 21 avril 2024 elle a fait une halte à Dourdain, sur la place de l'église, profitant de l'animation due au vide grenier.

Les différents animateurs présents : Mme Suzanne LE PARC pour Fulenn, Mr Anthony MEVEL pour Lffré-Cormier, Mme Gwenaëlle LEGALL et Mr Bruno DELOS, habitants de Dourdain et membres du Conseil de Développement de LCC, ainsi que Daniel BLOT 1^{er} Adjoint ont pu ainsi rencontrer et débattre avec les différents visiteurs plus attirés il est vrai par le vide grenier que par la caravane ou pourtant une petite collation était proposée gratuitement à chacun.

Parmi les demandes enregistrées on trouve:

- Proposer des espaces couverts sur le terrain multisport pour faire du sport toute l'année.
- Développer les offres de transport (navette de bus l'après-midi, possibilité d'utiliser le TAD en dehors du territoire par exemple pour un rendez-vous chez le Kiné au VAL-D'IZÉ)
- Organisation de boutiques éphémères style friperie, recyclerie afin de permettre les occasions d'échanges.
- Créer et entretenir des sentiers de randonnée et de VTT sur la commune.



VIE COMMUNALE - ACTIVITÉS

OUVERTURE COMMERCES

Les travaux d'aménagement de la **boulangerie** se sont terminés au printemps.

Mr Jérémy VANTIEGEM et Mme Virginie FAVRIOU ont pu aménager et mettre en service la nouvelle boulangerie après quatre ans de fermeture.

Originaire du Nord de la France Jérémy après avoir débuté sa carrière dans sa région natale est parti exercer ses talents en Provence Cote d'Azur à Saint Martin de Crau.

Désirant s'installer il a fait acte de candidature pour reprendre la boulangerie et il a été retenu par la municipalité pour exercer à Dourdain avec sa compagne Virginie FAVRIOU originaire de Charente Maritime, ancienne responsable de magasin et de logistique qui elle aussi souhaitait reprendre un commerce.

Bienvenue à eux en Bretagne!



Concernant l'autre commerce, Mme Nadège VALLÉE sera la prochaine gérante de l'**épicerie** dans le local attenant à la boulangerie.

Après avoir passé 28 ans dans la grande distribution, cette dourdannaise de longue date a souhaité développer sa propre affaire et se sera bientôt chose faite puisque le magasin doit ouvrir fin août-début septembre avec aussi un point agence postale, un point retrait d'argent ainsi que le retrait de colis. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son entreprise.

L'ouverture de ces deux commerces viendra ainsi compléter l'offre commerciale de notre commune car la gérante du **bar tabac, ÔB2S**, Mme Annick Luraine se sentait un peu isolée!

VIE COMMUNALE - DIVERS

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune de nationalité Française, fille ou garçon doit se faire recenser entre le date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (LDC).

L'attestation de participation à la LDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP baccalauréat, permis de conduire...)

De plus le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Pour cela il suffit de se rendre à la mairie de son domicile muni de sa pièce d'identité, de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.

TRANSFERT AGENCE POSTALE DE LA MAIRIE

L'agence postale située à l'accueil de la mairie cessera son activité le 27 septembre 2024 et sera transférée dans la nouvelle épicerie à partir du 7 octobre 2024.



CONSTRUCTION D'UN PRÉAU A L'ÉCOLE



Les travaux de construction d'un préau à l'école se sont déroulés en deux parties, le gros œuvre pendant les vacances scolaires de Février et le montage et le sol pendant les vacances de printemps. Les marchés avaient été attribués à:

Gros œuvre -- CMA TRAVERS devis de 6057,60 € TTC

Charpente -- PERRIN-BAUDY devis de 20912 € TTC

Enrobé -- POTIN TP devis de 4963 € TTC

Architecte-- CLARC devis de 2940 € TTC

TOTAL 34872,6 € TTC

Une subvention de 14121 € a été accordée pour cet équipement au titre de la DETR 2024 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

AMÉNAGEMENT TROTTOIR RUE DES ÉCOLES

L'entreprise Potin ayant été attributaire du marché pour aménager un trottoir rue des écoles a effectué les travaux en début d'année après une remise en état du réseau d'eaux pluviales pour un montant total de 18168 € HT .



RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dix lampadaires ont été remplacés rue de la giolais par des luminaires à éclairage leds. Ceci à été fait avec le concours du SDE35 qui en a assuré la maîtrise d'œuvre.

VIE COMMUNALE – ETAT CIVIL

12/01/2024 : Loïs DESCAMPS TIERCELIN

12/04/2024 : Nicolas JITARU

05/05/2024 : Mylo LECRENAIS

09/06/2024 : Malo LE DU BALLUAIS

02/07/2024 : Abdou TOURE

MARIAGES

03/03/2024 : Mélanie ROBERT et Anthony GABILLARD

17/02/2024 : Alina FROLOVA et Alexandre ROUSSEL

18/05/2024 : Emilie GUYOT et Nicolas TRAVERS

18/05/2024 : Christelle BOUCHERIE et Kevin JUET

18/05/2024 : Fabienne LEROUX et Abed HARICHANE

08/06/2024 : Cassandra COLIN et Jonathan BOISHU

22/06/2024 : Sarah MANOURY et Pierre-Marie LESCOT

DÉCÈS

01/02/2024 : Jacques MARTELLI

20/02/2024 : Maryvonne HENRY épouse CHENEVIÈRE

27/02/2024 : Anna BRETON épouse BOUCHERIE

19/04/2024 : Christophe GARÇON

19/04/2024 : Rosalie DUFEU épouse MAILLARD

21/05/2024 : Yves DURÉ

14/06/2024 : Joseph DESRUES



UN CENTENAIRE A DOURDAIN

Vendredi 28 juin 2024 à L'EPHAD de La Bouexière s'est déroulé une petite cérémonie en l'honneur de **Mr Paul Havard** qui fêtait son centenaire entouré de son épouse, de sa famille, de ses amis et des résidents et du personnel.

Le maire, Mr Michel Maillard, les membres du CCAS et du club de l'amitié étaient venus lui rendre hommage à cette occasion.

Après les discours de Mme la directrice, Isabelle Quenec'h, du maire de Dourdain, Michel Maillard et la remise de cadeaux, Paul a pu se replonger dans ses souvenirs grâce à une projection de photos organisée par sa famille.

Chaque commune ne peut pas s'enorgueillir d'avoir «son» centenaire et donc au nom de tous les Dourdannais, nous le félicitons pour ce siècle de vie et lui souhaitons un très bon anniversaire accompagné de nombreux autres .



Itinéraire de Paul Havard par Marie-Jo sa fille

Paul Havard est né le 28 juin 1924 à Livré Sur Changeon. A l'âge de cinq ans, il est arrivé à la ferme de Marquet à Dourdain. Troisième d'une famille de dix enfants, il a fait preuve très tôt d'une grande curiosité pour la technique. Il s'est intéressé à la mécanique, à l'électricité, à la radio et cherchait toujours à «inventer».

Jeune homme, il a été membre de la JAC, mouvement de la jeunesse catholique qui mettait en avant des valeurs de solidarité, d'entraide avec des activités culturelles et de loisirs. C'est dans ces années qu'il a fait du théâtre, qu'il est devenu conteur et qu'il a participé à nombre de fêtes.

Paul, pour soulager les tâches pénibles des travailleurs des champs, a souhaité mettre «la machine au service de l'homme». Il a fondé la CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) de Dourdain en 1948. Cela permettait à plusieurs agriculteurs de se regrouper pour acquérir et utiliser du matériel agricole. Le plan Marshal donnait quelques facilités pour acheter du matériel. Le démarrage fut difficile mais la CUMA devint si importante qu'elle prit le nom en 1951 «CUMA de Dourdain et des communes limitrophes» puis, en 1953, de «CUMA de Dourdain et des arrondissements de Rennes, Fougères et Vitré.»

De fil en aiguille, en 1958, il est devenu délégué régional de la FNCUMA tout en reprenant des études pour mieux assumer ses nouvelles fonctions. Son travail consistait à conseiller des groupes d'agriculteurs à fonder une CUMA et à choisir le matériel le plus adapté à leurs besoins. Il s'est aussi intéressé à la formation des jeunes pour le machinisme et a contribué à créer le centre de promotion sociale et de formation de La Bonnerie à La Bouexière , puis un centre de formation à Montfort.

Préoccupé par l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, il s'est intéressé à l'habitat, à l'alimentation avec la mise en place du congélateur collectif à Dourdain.

Il s'est marié en 1956 avec Marie-Joseph, ils ont eu 5 enfants. Son épouse a assuré les tâches familiales tout en l'aidant dans son activité professionnelle, lui servant de secrétaire. Sans elle, il n'aurait pas pu mettre à exécution toutes ces projets.

L'aspect coopératif, mutualiste et associatif a toujours été une direction à suivre et ses responsabilités dans ce domaine ont été importantes: caisse de crédit mutuel de Dourdain, Mutualité Sociale Agricole départementale, Associations Familiales Rurales, Aîné ruraux et le club de l'amitié de Dourdain. Toutes ces responsabilités ont perduré bien au-delà de l'âge de la retraite. Il ne faut pas oublier non plus l'association des Amis du Pays de Dourdain et ses fêtes d'antan dans les années 80 où on donnait à voir la vie d'autrefois dans la bonne humeur (noces, battages, anciens métiers, ...).

Paul est depuis quelques mois à la maison de retraite de La Bouexière avec son épouse.



Bonjour, voici un petit aperçu de nos activités qui ont suivi le rythme des saisons.



L'hiver : chez nous et ailleurs !

Les fruits et légumes



Les soupes !



La galette des rois !



Les crêpes !



La Faune et flore



Le Printemps

Réalisation des décorations pour le bourg



Autres activités proposées



Après avoir décorer le bourg pour l'arrivée de la jolie saison, les enfants ont participé au Carnaval du Printemps. De jolis papillons ont virevolté dans les rues de notre commune.



Sortie champêtre dans une exploitation maraîchère Bio

C'est sous un beau soleil que nous avons pu repiquer nos plants de tournesols (semés 1 mois $\frac{1}{2}$ auparavant). Nous avons terminé cette matinée « jardinage » par un pique-nique sous un beau ciel bleu.



Un grand merci à Monsieur Arnaud Guerillon, maraîcher Bio à Dourdain qui nous a si chaleureusement accueilli sur son exploitation lors de notre matinée « jardinage » mais aussi pour les légumes qu'il nous a offert lors de notre activité « découverte des légumes d'hiver ».

Un grand merci aussi à Madame Rozenn Angenard, agricultrice à La Bouëxière qui est intervenue une matinée pour nous expliquer le circuit laitier « du pis à la brique de lait ».

Nous réitérons également nos remerciements auprès des parents pour leur aide. Que ce soit par le don ou le prêt de matériel (carton, fer à béton, baratte, etc...) ou pour leur accompagnement lors de nos sorties.

L'équipe Petite Enfance vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous attends dès la rentrée pour de nouvelles aventures. !

VIE COMMUNALE - MÉDIATHÈQUE

- Soirée jeux

Les soirées jeux continuent une fois par trimestre. Ce sont des moments conviviaux en famille et l'occasion de découvrir de nouveaux jeux. Des groupes se forment, les gens se mêlent suivant les affinités. L'ambiance est toujours là.



- Braderie

La médiathèque sort de ses locaux une fois par an et propose à la vente des livres à petits prix. Toute la journée, vous pouvez venir fouiller les cartons de livres, de CD ou DVD voire de patrons! Le bénéfice de cette vente permet l'achat de nouveaux jeux pour la ludothèque de la médiathèque.

- Les petits débrouillards

Pour faire suite à la semaine scientifique de l'école avec le laboratoire de Merlin, la médiathèque a organisé un après-midi défis scientifiques avec l'association des Petits débrouillards. Les enfants ont pu découvrir des expériences très simples sur les forces, l'eau, les ondes... expériences très faciles à reproduire à la maison pour épater les parents!!



- Escape games

Deux escape games pour les enfants ont été programmés en début d'année. Pour Amélia's secret escape in the dark, les ados devaient mener l'enquête pour percer le secret du manoir. Pour Cornebidouille, les enfants devaient déjouer les plans de la sorcière.





- Semaine sans écran

Afin d'accompagner les enfants pendant la semaine sans écran organisée par l'école des cours d'eau, la médiathèque proposait une soirée jeux en famille le vendredi soir. De nombreuses familles se sont déplacées et ont découvert la ludothèque. Un moment de partage et d'échange autour des jeux.

- Accueil des classes

Les six classes ont été accueillies tous les mois à la médiathèque. C'est un rituel pour les enfants, la lecture d'un album, le choix d'un livre pour la classe (ils les retrouveront chaque jour pour « silence on lit ») et la découverte du lieu. Le moment aussi pour poser des réservations pour plus tard ou des questions sur les rayons et le classement. L'enseignante repart aussi avec des supports sur les thèmes abordés en classe.



- **Malle sensibilisation handicap**

En mai, nous avons accueilli une malle prêtée par le département sur une sensibilisation aux handicaps. Des livres, des jeux et des affiches étaient à disposition des lecteurs. Des masques de simulation présentaient les difficultés rencontrées par un déficient visuel pour les visions les plus courante: cataracte, DMLA, Cécité profonde...

- Crèche

Une fois par mois, la médiathèque se déplace à la crèche avec une caisse d'ouvrages petite enfance pour un moment calme de lecture et d'échange. Depuis cette année, une éducatrice se déplace également une fois par mois avec un petit nombre d'enfant à la médiathèque. C'est l'occasion de se familiariser avec le lieu les livres et les coussins !



- BBlecteurs

Tous les deux mois, les petits lecteurs sont accueillis à la médiathèque accompagnés de leur parent, grand-parent, assistante maternelle pour un moment de découverte des livres et de la lecture. Histoires, comptines, livre en tissu pour les plus jeunes et parfois un petit plus. Florence Juhel est intervenue pour une initiation au BBSigne. Nous avons appris deux comptines et des signes pour les mots de tous les jours. C'était une occasion pour la médiathèque d'étoffer ses ouvrages sur le sujet.



• Mois du livre

La médiathèque a participé à l'événement proposé par Livre et lecture en Bretagne en coordination avec les 8 autres médiathèques du réseau. L'association Idéographik s'est déplacé pour une lecture contée de Petite feuille rêve de grand large suivie d'un atelier origami pour les enfants. Cette deuxième édition sur le thème de l'imaginaire avait pour but de faire découvrir les acteurs bretons de l'édition (auteur, illustrateur, éditeur...) Dourdain a bénéficié d'une aide financière de Livre et lecture en Bretagne ainsi qu'un accompagnement par Liffré Cormier communauté.



- Prix Ados

Avec le don du département de cinq livres de la sélection, nous avons, cette année encore, accompagné nos jeunes dans la lecture des romans en compétition. Un tableau était mis en place afin de récolter les avis des lecteurs, l'occasion d'échanger sur nos impressions de lecture. Le gagnant de cette édition est Christophe Guillarmot avec son roman Le bureau des affaires résolues.

- Prix Minots

Toutes les classes ont participé au Prix Minots proposé par les médiathèques du bassin de Châteaubourg. Les enfants ont lu les 4 ouvrages en lice et sont venus voter à la médiathèque en juin. L'isoloir de la mairie, l'urne ainsi que les enveloppes « république française » ont fait écho aux élections européennes de leurs parents le samedi suivant. Les livres et les résultats sont disponibles à la médiathèque.



• Réseau

La médiathèque de Dourdain est intégrée au réseau des médiathèques de Liffré Cormier communauté. Elle travaille donc en étroite collaboration avec les 8 autres médiathèques du secteur. Une fois par mois, les responsables se réunissent pour une concertation sur le réseau. C'est ainsi que nous vous proposons 2 navettes par semaine afin de satisfaire les réservations hors site d'appartenance. Vous bénéficiez également d'une large proposition de nouveautés car les bibliothécaires se concertent pour les achats afin de proposer au maximum 4 exemplaires d'un même roman sur le réseau. L'éventail de choix de manga est également travaillé en amont. Le réseau est soutenu par Liffré Cormier communauté et coordonné par Séverine Joubert.

A venir

- Horaires été

La médiathèque reste ouverte tout l'été avec des horaires adaptés du 15 juillet au 11 août.

Médiathèque de Dourdain

Ouvert tout l'été

Horaires adaptés du 15 juillet au 11 août :
Mercredi **10h-12h** et **15h-18h**
Samedi **10h-12h**

Réouverture le 12 août aux horaires habituels

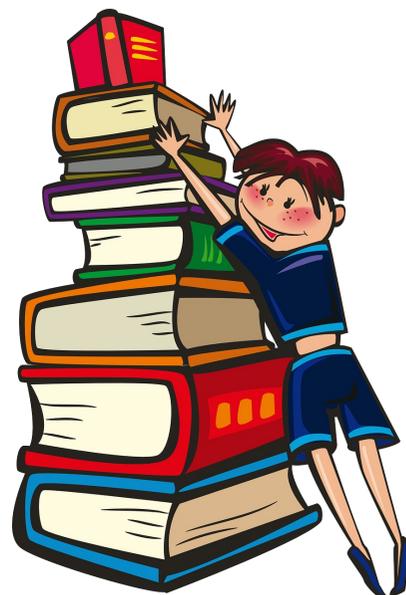
Information
02 23 22 03 97

- **Sac surprise été**

Pour cet été, nous vous proposons des sacs surprises en prêt. Le principe est simple : vous choisissez un thème parmi ceux proposés, en échange vous repartez avec un sac d'ouvrages en rapport avec le thème. Différentes couleurs sont disponibles pour différents âges : petit (3-6 ans), enfant (7-10 ans), ado, adulte. Il vous reste à découvrir les différents ouvrages tranquillement chez vous.

- **Appel**

La médiathèque est une structure communale gérée par une salariée et des **bénévoles**. Elle a une amplitude horaire très importante (13 heures/semaine) grâce aux **bénévoles**. Elle propose de nombreuses animations grâce aux **bénévoles**. Sans ces personnes qui donnent de leur temps pour faire vivre la commune, la médiathèque ne serait pas aussi attractive. **Si vous avez un peu de temps et l'envie de voir du monde, communiquer, ou donner un coup de main pour le bon fonctionnement de la structure, n'hésitez pas à venir nous voir ou à en parler à un dourdannais déjà volontaire. Nous vous accueillerons chaleureusement.**



- **Valise « Célébrités »**

L'année débutera au cinéma pour la médiathèque. A la rentrée de septembre, nous accueillerons une valise prêtée par le département sur les films de célébrités (Coluche, Django, The Doors, Edith Piaf...) Une sélection de BD sur les mêmes personnages sera également disponible.

- **Temps fort auteur/illustrateur**

Le temps fort auteur/illustrateur organisé par le réseau des médiathèques de Liffré-Cormier communauté aura lieu en novembre. A cette occasion, à Dourdain, nous accueillerons l'illustratrice jeunesse Agnès Ernout ainsi qu'une exposition de ses œuvres. Réserver votre date : vendredi 29 novembre.



- **Rendez-vous à la rentrée**

Dès la rentrée, vous retrouverez vos animations habituelles : soirée jeux, BBlecteurs, crèche, Pris ados... Bel été à tous !

Horaires d'ouverture

- *Lundi : 16h-18h*
- *Mercredi : 10h-12h/14h-18h*
- *Vendredi : 15h/18h*
- *Samedi : 10h-12h*

Médiathèque - 9 rue du stade - 35450 Dourdain

mediatheque@dourdain.fr

Tel : 02.23.22.03.97

VIE ASSOCIATIVE — LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION COMMUNALE

DE CHASSE AGREEE (ACCA)

Responsable : M. BOUVET Sébastien

La Goulafrais - DOURDAIN

Tél : 07 86 87 02 92

AMICALE LAÏQUE

Responsable : M. BODIN Nicolas

Tél : 06 78 84 27 70

CLUB DE L'AMITIÉ

Responsable : M. TRAVERS Pierre

3 rue du Champ Perrin - DOURDAIN

Tél : 02 99 39 09 08

DOURD'ANIM

Responsable : Mme Rossignol Aurélie

Tél : 06 14 25 86 31

dourdanim@gmail.com

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS

COMBATTANTS EN ALGERIE (FNACA)

Responsable : M. ORY Claude

1 La Boriais - DOURDAIN

Tél : 02 99 39 05 29

GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE CONTRE

LES ENNEMIS DES CULTURES DE DOURDAIN

Responsable : M. BOISRAMÉ Louis

5 La Petite Brémaudais - DOURDAIN

Tél : 02 99 39 00 80

LES AMIS DU PAYS

Responsable : M. BROCHARD Serge

2 Le Haut Marquier - DOURDAIN

Tél : 06 66 73 20 48

LES PAS SANS FER

Responsable : Mme BONNETOT Bénédicte

Tél : 06 04 41 27 34

LES PITRES RIEURS

Responsable : M. LECOMTE Jérôme

8 Résidence de l'Hermine - DOURDAIN

Tél : 07 87 42 22 73

LOISIRS ET DÉTENTE

Responsable : Mme HAMON Natacha

Tél : 06 87 41 91 79

LES TERRES DOURDANAISES

Responsable : M. GERNIGON Vincent

23 rue Jean-Marie REGNAULT – DOURDAIN

Tél : 06 84 15 84 37

UNION SPORTIVE DOURDANAISE (USD)

Responsable : Mme SAUDRAIS Séverine

Tél : 06 89 38 28 20

Mail usdourdain@gmail.com

UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT

PREMIER DEGRÉ (USEP)

Responsable: Mme PÉROCHAIN Paméla

Tél: 06.78.64.93.47



CLUB DE L'AMITIE

Au cours du 1^{er} semestre, de nombreuses activités ont été organisées au sein du club.

Certaines sont des activités traditionnelles comme la journée galette des rois le mercredi 10 janvier, la journée crêpes le 21 février et le repas de printemps le 29 mai, servi par le restaurateur « l'Auberge des Lys » du Val D'Yzé et suivi d'un loto, très gentiment animé par Bruno, adhérent du club.



D'autres sont des activités plus « nouvelles » comme un concours de belote communal le 6 mars, une séance de secourisme le 20 mars et un concours de palets communal le 1^{er} mai.

C'est avec une grande attention que les adhérents ont suivi ou même pour quelques-uns participé à une démonstration des gestes de premiers secours notamment :



Mettre en position latérale de sécurité une personne inconsciente

Poser un garrot pour stopper une hémorragie





Faire un massage cardiaque et savoir utiliser un défibrillateur automatique.

Ces gestes simples, méconnus de beaucoup et pourtant si importants peuvent permettre de sauver des vies. Donc, un grand merci à Christophe, pompier de Paris réserviste qui s'est déplacé bénévolement, avec du matériel pour nous les expliquer.

Les concours de belote et de palets qui étaient ouverts à tous les habitants de la commune « jeunes et moins jeunes » ont attiré un bon nombre de joueurs et de visiteurs surtout le concours de palets.

Ce dernier, malgré un temps incertain, s'est déroulé dans la bonne humeur et a permis à tous de partager d'excellents moments. Entre les parties, tous s'approchaient de la buvette attirés par l'odeur des crêpes préparées sur place par les bénévoles du club.

Un très bon après-midi pour tous!



Le club sera fermé de mi-juillet à fin août. Il reprendra le mercredi 4 septembre.



L'UNION SPORTIVE DOURDANAISE

Vous remercier pour cette belle journée du 25 mai dernier, en famille ou entre amis vous êtes venus vous amuser autour de nos olympiades ainsi qu'au concours de palets. Nous avons poursuivi cette journée festive avec des jambons grillés et une soirée dansante !!

Nous tenons également à remercier tous les licenciés (foot et multisports) pour cette belle année sportive.

Merci aussi à tous les supporters venus encourager nos équipes de foot lors de leurs différents matchs ou plateaux.

Nos Olympiades 2024 et son concours de palets :



A vos agendas !

Les inscriptions foot (à partir des U6 jusqu'au U13, puis séniors et vétérans) et multisports (enfants nés entre 2014 et 2020) ont déjà commencé, renseignements sur notre mail usdourdain@gmail.com

Information complémentaire : Vous avez la possibilité de louer notre stand de 80 places ainsi que des tables, des bancs et de la vaisselle pour vos soirées.

Renseignements : Didier BOISRAMÉ - boisrame.didier@orange.fr – Tél : 06.47.66.15.14.

Amitiés sportives, le bureau



L'association Les Terres Dourdanaises a eu le plaisir d'organiser la 18e édition du Vétathlon lors duquel de nombreux sportifs ont pu découvrir le bourg et les chemins de la commune de Dourdain.

Nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles qui nous ont permis d'organiser cet événement sportif dans les meilleures conditions.



Si vous souhaitez suivre l'actualité de l'association Les Terres Dourdanaises, n'hésitez pas à rejoindre notre page Facebook : Vetathlon de Dourdain

A très bientôt, sportivement,

Les Terres Dourdanaises.



Vide grenier du 21 avril

Un véritable succès pour ce premier vide grenier organisé en solo par notre association.

Il ne restait plus d'emplacements de disponible quelques jours avant la fin des inscriptions.

Les exposants étaient satisfaits et le public, venu très nombreux, a trouvé la bonne affaire.

Un grand merci aux nombreux bénévoles présents dès le samedi et jusqu'à tard en soirée du dimanche pour ranger.

Samedi 13 juillet

DOURDAIN S'ANIME

Nous vous proposons le samedi 13 juillet une soirée à la salle des fêtes.

Au programme :

Repas à partir de 19h.

Retraite aux flambeaux à 22h30.

Feu d'artifice à 23h00 au stade.

Soirée dansante à la salle des fêtes.

Réservation au 06 77 96 03 88



Samedi 16 novembre

Suite aux très bons retours de notre rencontre amicale de belote qui a eu lieu le samedi 16 mars, nous renouvelons cette expérience en vous proposant une nouvelle édition, qui aura lieu le samedi 16 novembre.

A vos agendas !!!



Location de matériel pour vos évènements.

Il est possible de nous louer du matériel pour vos évènements festifs.

Ex : Tables, bancs, chapiteau, vaisselles, mange debout....

Pour tout renseignement, contactez Didier au 06 47 66 15 14.

AMICALE LAIQUE



L'année scolaire s'achève pour nos enfants,

Et une année encore bien remplie pour l'Amicale Laïque avec plusieurs manifestations organisées :

- les photos de classes au mois d'octobre
- le repas d'hiver qui a eu lieu au mois de décembre,
- le loto au mois de janvier
- ainsi que la fête de l'école qui s'est déroulée au mois de juin.

Cette dernière a été une réussite aussi bien au niveau du temps, que dans la participation nombreuse des enfants. Le spectacle a été apprécié de tous.

Cette année, nous avons innové avec de nouveaux jeux ainsi que la venue d'un magicien, qui a su bluffer les petits comme les grands.

Pour l'année à venir, nous allons changer de formule avec une nouvelle manifestation dès le mois de septembre, qui remplacera notre traditionnel repas de fin d'année,

Nous vous donnons donc RDV le **samedi 28 septembre 2024** pour « la fête de la rentrée »
avec **une soirée Moules-frites**,

Nous vous rappelons que le but de ces manifestations est de récolter des fonds pour permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires et différentes animations au sein de l'école,

Nous sommes tous bénévoles au sein de cette association, et nous avons besoin d'aide pour chaque événement organisé.

Chaque parent est concerné par le bien-être de ses enfants et chaque petit geste compte.

Nous remercions d'ailleurs tous les parents qui ont contribué au bon déroulement de ces différents événements cette année.

S.O.S – NOUVEAUX MEMBRES

Nous avons également besoin de nouveaux membres
pour compléter et renouveler l'équipe déjà en place,
Vous êtes les bienvenus, bonne humeur et ambiance assurées !!

Voici les prochaines dates à retenir :

- Réunion d'information – assemblée générale : **vendredi 13 septembre 2024**
- Fête de la rentrée : **samedi 28 septembre 2024**
- Photos de classe : **vendredi 4 octobre 2024**
- Loto : **dimanche 19 janvier 2025**
- Fête de l'école : **dimanche 15 juin 2025**

Nous souhaitons à tous les enfants de passer un très bel été !

Le bureau de l'Amicale

FORM & SPORT
Bien-être et santé par le sport

Sept. 24 à Juin 2025

Zumba :
Lundi 19h15 | Dourdain

Pilates :
Mardi 11h30 | Visio Zoom

Séniors :
Jeudi 14h30 | Dourdain

Renfo-Cardio :
Jeudi 19h15 | Dourdain

A partir de
20 €
par mois
(engagement de 10 mois minimum)

**2 cours d'essai gratuits /
Renseignements et Inscriptions
au 06 74 95 98 76**

GYM DOUCE SENIORS :

Travailler son équilibre, sa motricité et sa coordination, tout en conservant sa masse musculaire. Les exercices sont adaptés en fonction des capacités physiques de chacun.

Les bienfaits sur les seniors sont :

- Réduction du stress et de l'anxiété - Renforcement musculaire - Amélioration de la souplesse - Meilleure circulation sanguine - Diminution des risques cardiovasculaires - Amélioration de l'équilibre.

→ A la salle des fêtes de Dourdain, les jeudis de 14h30 à 15h30 : 20 €/mois (reprise de la nouvelle saison le jeudi 5 septembre 2024)

PILATES :

Basé sur le renforcement des muscles profonds (ceux qui sont responsables de la posture). C'est un mélange de gym douce et yoga : une parfaite harmonie entre le corps et l'esprit.

Ouvert à tous et à tout âge (sportifs, non sportifs, mal de dos , femmes enceintes, ou post-partum. Recommandé pour les personnes en convalescence et prévient des rechutes.

Les bienfaits sont nombreux : Meilleure circulation sanguine, capacité respiratoire et qualité de sommeil. Augmentation de la confiance en soi et de la concentration. Diminution du stress et des douleurs physiques.

→ **En VISIO* (sur le logiciel Zoom), les mardis de 11h30 à 12h30 : 36€/mois**
(reprise de la nouvelle saison le mardi 3 septembre 2024)
→ **2 séances d'essai gratuites en septembre**

** **Avantage de la visio** : Se connecter où vous voulez (chez vous, au travail, en vacances...), pas besoin de place : juste de quoi mettre votre tapis de gym au sol !*

ZUMBA :

Une heure de chorégraphies sous les lumières des stroboscopes, sur des airs latinos , caribéen et africains. L'opportunité de se dépenser en s'amusant, dans la bonne humeur.
La Zumba allie cardio, musculation et fun.

Les bienfaits :

Amélioration de la condition cardiovasculaire - Renforcement musculaire - Perte de poids - Diminution du stress - Amélioration de la coordination .

→ **A la salle des fêtes de Dourdain, les lundis de 19h15 à 20h15 : 20 €/mois**
(reprise de la nouvelle saison le lundi 9 septembre 2024)
→ **2 séances d'essai gratuites en septembre**

RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET CARDIOVASCULAIRE :

Le renforcement musculaire et cardiovasculaire sont les deux piliers du fitness.

L'entraînement cardio a pour but de renforcer le système cardiovasculaire (devenir plus endurant et moins essoufflé). La musculation tonifie, renforce et développe les muscles.
Ces 2 activités sont donc complémentaires.

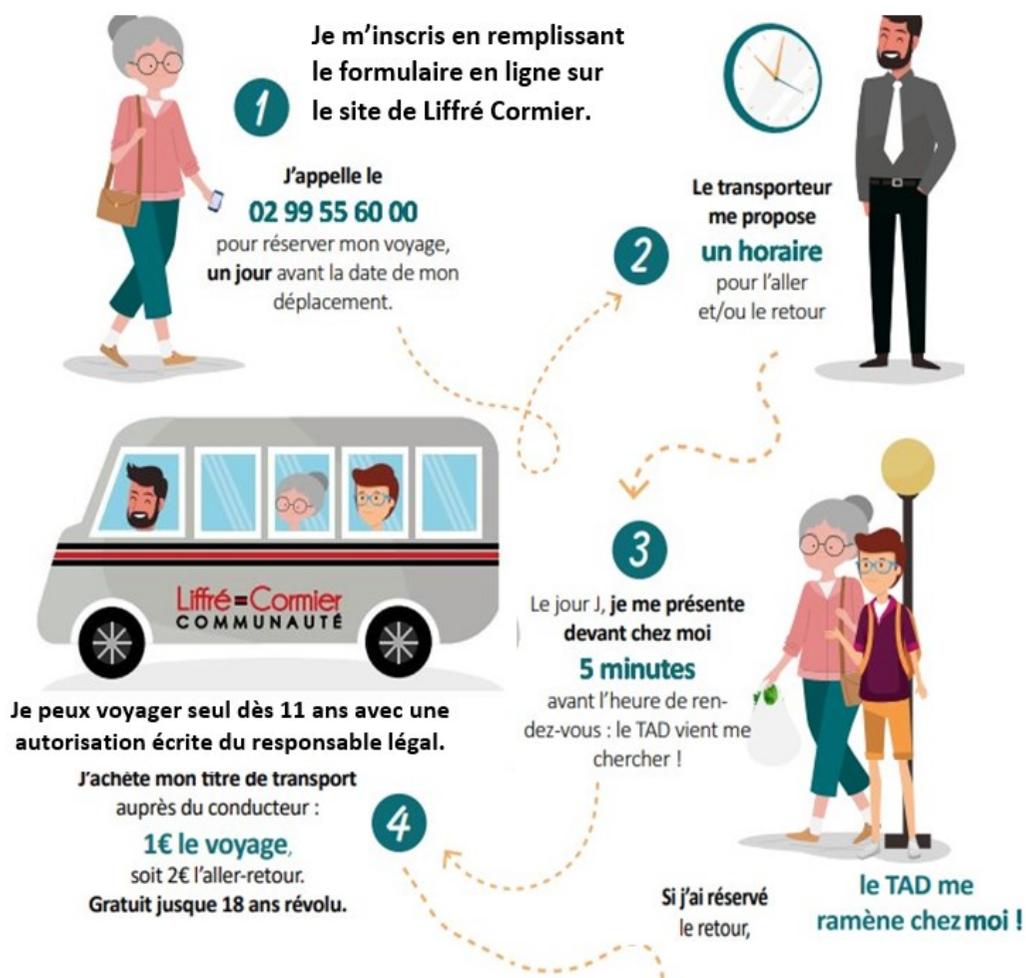
Séances ludiques et performantes. Souvent sous forme de circuit training, ce qui permet de brûler plus de calories en un temps record ! Bonne ambiance et entraides sont au rendez-vous !

Les bienfaits : Perte de la masse grasseuse, amélioration du système cardiovasculaire, obtention d'une silhouette tonique et harmonieuse (tout en diminuant votre stress et en améliorant votre qualité de sommeil).

→ **A la salle des fêtes de Dourdain, les jeudis de 19h15 à 20h15 : 20 €/mois**
(reprise de la nouvelle saison le jeudi 5 septembre 2024)
→ **2 séances d'essai gratuites en septembre**

Bougez toute l'année avec le TAD !

Depuis chez vous : du mardi au vendredi de 9h à 17h30



Bougez gratuitement cet été !



Sur la place de l'église, les cars BreizhGo (ligne 9b) vers Rennes Cesson-Viasilva
Du 10 juillet au 1er septembre, départ 7h20 pour les plus motivés
Ou 12h20 du lundi au vendredi et 12h37 le samedi

Gratuité BreizhGo Jeunes sur tout le réseau BreizhGo cars, TER, bateaux

Du 10 juillet au 1er septembre, la région Bretagne met à disposition **50 000 billets gratuits par semaine !**
Ils sont réservables la veille pour un départ le lendemain.
Cette initiative concerne les **jeunes de moins de 26 ans** qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants ou titulaires de la carte BreizhGo Solidaire.

RENSEIGNEMENTS UTILES

SERVICES DE LA COMMUNE

Mairie - CCAS :

Tél : 02 99 39 06 57

Tél d'urgence : 06 29 55 83 42

Email : contact@dourdain.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12H

Mercredi de 9h-12h et de 14h-16h

Jedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) de 9h à 12h

École des Cours d'Eau:

Mme LAVAUX Sandrine, Directrice

Rendez-vous pendant les jours de classe

Tél : 02 99 39 04 95

Email : ecole.0351650d@ac-rennes.fr

Garderie : ouvert de 7h à 8 h 30 et de 16h à 19h

Tél : 02.99.39.07.18

ALSH : ouvert le mercredi de 7h00 à 19h00

Responsable : Mme Sandrine AUBERGER

Tél : 07 57 08 53 74

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

ou 112 depuis tel portable

Samu: 15

Gendarmerie Liffré : 02 99 68 31 02

Harcèlement scolaire : 3018

Femmes victimes violences : 3919

Centre Antipoison Rennes : 02 99 59 22 22



EDF

Accueil des particuliers : 09 72 96 16 83

Dépannage : 09 72 67 50 35

Service des Eaux -

SAUR MORDELLES

Service des particuliers : 02 78 51 80 00

Dépannage et urgences : 02 78 51 80 09

Information : 02 78 51 80 00

MEDIATHEQUE

Responsable Mme MALLIER Janik

Lundi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél : 02 23 22 03 97



LA POSTE

Horaires d'ouvertures:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h,
Samedi (1er et 3ème samedi du mois)

Tél : 02.99.39.06.57

INFORMATIONS PRATIQUES

Boîtes à piles disponibles à l'accueil de la mairie
Récupérateurs de piles et de cartouches d'encre dans le hall de la mairie

Colonne papier, verre, journaux et bac relais du Presbytère (parking route de Chateaubourg)

Bac à bouchon dans le hall de la mairie

Colonne verre : parking salle des fêtes et stade foot

TAXI – ACCORD TAXI

Transport malade, assis, gare, aéroport...

7, rue Pierre Gillouard (ZAC de Bouvrot)

35340 La Bouëxière

Tél : 02 99 62 68 97

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Sur rendez-vous à la permanence de Liffré

Tél : 02 99 68 31 45

CULTE : paroisse Saint-Michel de l'Illet en Liffré

Tel: 02 99 68 32 94

A DOURDAIN vous pouvez contacter :

Mme COAT

Tél : 06 87 28 86 42

Ou Presbytère de Liffré: Tel :02 99 68 32 94

François Xavier Tel : 06 34 56 86 94

ADMINISTRATIONS

TRESORERIE de FOUGÈRES

1 RUE BAD MUNSTEREIFEL - FOUGÈRES

Tél : 02 99 99 78 40 - sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr

Bureaux ouverts : du lundi au vendredi :

8h45 à 12h et 13h30 à 16h



CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme Courtigné Isabelle et M. Le Guennec Jean Michel

02.99.02.35.35

1 avenue de la Préfecture - 35040 RENNES

SMICTOM VALCOBREIZH

1 La Lande - CS 50005 35190 Tinténiac

Tél : 02 99 68 03 15

LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

8 Le Carfour 35340 La Bouexière

Tél : 02 99 68 31 31 du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h

VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES :

La première réponse à vos questions (formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille) est sur internet :

www.service-public.fr ou par téléphone : au 3939

COMMERCES AMBULANTS

Vente de pizzas

Lundi de 17h à 21h devant la mairie Mme GILBERT

Tél : 06.48.16.51.29

Vente de galettes

Jeudi de 15h à 20h - Rue du Presbytère sur le parking des Services Technique. Mme TILLET

Tél : 06 12 14 58 64

ASSISTANTE SOCIALE Sur rendez-vous à la permanence de Liffré ou à La Bouëxière ou au CDAS des marches de Bretagne à Maen Roch Tél : 02 22 93 64 50

CONSEILLERE SOCIALE EN GERONTOLOGIE

Mme LEON - CDAS des marches de Bretagne à Maen Roch Tél : 02 22 93 64 50

ASSISTANTES SOCIALES MSA Mme GENIN Catherine Tél : 02 99 01 82 35

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE 24 rue La Fontaine - 35340 Liffré Tél : 02 99 68 31 49 (S.A.A.D.) Tél : 02 99 68 43 03 (C.I.A.S. et service animation)

PORTAGE REPAS

Le portage des repas anciennement effectué par l'association « Vivre chez soi » est désormais assuré par le CIAS Liffré-Cormier Communauté. Pour tout renseignement, appeler le 02 99 68 31 49

POINT ACCUEIL EMPLOI

Liffré : Mme Borodine Françoise

2 rue de l'Orgerais

Tél : 02 99 68 43 13 - pae.liffre@liffre-cormier.fr

La Bouëxière : Mme Guillard Magali

5 rue Théophile Rémond

Tél : 02 99 62 63 89 - pae.labouexiere@liffre-cormier.fr

Saint-Aubin-du-Cormier : Mme Travers Fabienne

3 rue de la Libération - 02 23 42 42 10

Tél : 02 99 39 22 99 - pae.saintaubin@liffre-cormier.fr

RELAIS PETITE ENFANCE



Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants

Permanences à la maison intercommunale de Dourdain le mardi matin de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

Sur rendez-vous auprès du CIAS Liffré-Cormier, 28 rue La Fontaine 35340 Liffré

Tél : 02 99 68 31 31



CONSULTATIONS DE PMI

(Protection maternelle et infantile)

Pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans

2^{ème} mardi matin du mois et 4^{ème} mardi après-midi du mois au Centre social de Liffré

Permanence pesée le jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 au Centre social de Liffré

Sur rendez-vous auprès du CDAS des Marches de Bretagne Maen-Roch Tel : 02 99 93 64 50

MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Carte grise, impôts, retraite ou allocations familiales



Permanence les semaines impaires de 14h à 17h Tel : 02 99 68 31 45



DEFIBRILLATEURS

Quatre défibrillateurs sont à votre disposition à la médiathèque, au terrain de sport, à la salle des fêtes et place de l'église sur le mur des toilettes publiques.

VIE COMMUNALE— SERVICES A LA POPULATION

MAISON DE SANTÉ – LA BOUËXIÈRE

29, rue Jean-Marie Pavy

Médecins généralistes : Dr DEPAGNE, Dr VIGNES,
Dr AMELINE, Dr SALVAT-THOMAS / 02 99 04 41 64

Kinésithérapeutes : M. MONFORT, Mme PLOUR-
DEAU, Mme RIELLAND, M. MERZOUG, Mme
LEFEUVRE, Mme PFENNIG / 02 99 04 41 45

Podologue : M. GELY (02 99 62 65 53) & Mme
BONNOUVRIER (02 99 32 04 32)

Orthophoniste : Mme CLEMENT (02 99 62 66 38) &
Mme GIRARD (06 99 47 79 48)

Sage-femme : Mme MARTIN / 02 23 37 52 31

Diététicienne : Mme BOUFFARE / 07 82 28 34 66

Psychologue : Mme FONTON / 06 95 42 06 10

Infirmiers : Mme GOLFIER, Mme PAILLARD,
M. DENIARD & Mme SIMON / 02 99 62 69 01

POLE DE SANTE - LIVRÉ-SUR-CHANGEON

12 bis rue Jean Béziel

Médecins généralistes :
Dr LAINÉ, Dr CHALUMEAU
Dr REYNAUD 02 90 74 35 16

Dentiste : Dr STELEA / 02 99 68 60 69

Kinésithérapeute, ostéopathe : 02 99 67 38 08

Psychologue : Mme KERVADE(Consultations
enfants, adolescents,
adultes) /07 /62 26 12 21

Infirmiers : Mme GENEST, Mme GOUPIL &
Mme HERY / 02 99 39 03 42

Orthophoniste : Mme LEONARD
09 51 26 51 80

NATUROPATHE

LA KLE DU BIEN-ÊTRE

Bonjour,

Je suis Naturopathe, Réflexologue plantaire.

Je peux vous recevoir à l'adresse suivante :

8 Rue des Chênes – 35450 Dourdain

Tél : 06 12 65 70 55

Sandra HOCDE

SOINS INFIRMIERS – VAL D'IZÉ

Mme DELVA, Mme DUFEU, Mme OUAIRY, Mme
FLEURY & Mme PELLION / 02 99 49 88 72

Mme HAVARD & Mme HEURTEBIZE /
02 56 28 04 08

SOINS INFIRMIERS – LA BOUËXIERE

Mme ALEXANDRE & M. CORBIN / 02 23 27 96 29

SOINS DENTAIRES – LA BOUËXIERE

Dr LESAGE / 02 99 04 41 75
Dr GALLE – PEAN / 02 30 96 40 16

OSTEOPATHIE – LA BOUËXIERE

Mme VALLOIS / 07 69 15 20 86
Mr LE DU Loïck /06 12 19 10 59

PHARMACIE

LA BOUËXIÈRE

Pharmacie Duval, Le Quellec
27 rue Jean Marie Pavy /02.99.62.62.65

LIVRÉ SUR CHANGEON

Pharmacie du Courtil / 02 99 39 06 64
Pôle Santé 12 bis rue Jean Biziel

VAL D'IZÉ

Pharmacie De Val d'Izé
12 place Pierre Poupard 02.99.49.84.26



CLASSE 4

Samedi 14 septembre 2024

Salle des fêtes Dourdain

MENU ADULTES

Cocktail, Biscuits salés

Terrine de saumon,
condiments citronnés

Grillade parisienne au
Paprika Fumé

Breizh Pom'pécan
Biscuit aux noix, compotée de
pomme crumble aux noix de
pécan

Vins, Café

43 €

10h 30: Messe

12h : Photo

13h : Repas

20h: Galettes saucisses

21h: Bal

MENU ENFANTS

Mini croque monsieur

Filet de poulet à la
crème, frites

Glace

15 €

Contacts : Léane : 07 77 20 46 65 ou Emilie : 06 13 22 43 19

Coupon à retourner avec le règlement à l'ordre de Léane COLLAS - Classe 4
avant le 31 aout à la mairie de Dourdain.

Nombre de Menus Adultes :

x 43 euros =

Nombre de Menus Enfants :

x 15 euros =

TOTAL =

Nombre de galettes
saucisses* :

*A régler sur place

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

FORUM DES ASSOCIATIONS

SALLE INTERCOMMUNALE A PARTIR DE 18 HEURES

CINÉMA EN PLEIN AIR

TERRAIN DERRIÈRE LA MÉDIATHÈQUE A 21 HEURES

